Le Château d'Olonne, le 16/01/2018

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE
ET DES PLANS D'EAU

COMPTE RENDU DE LA PREMIERE REUNION
DU GROUPE D'ACTEURS DU 15 JANVIER 2018

COMMUNE DE DOEUIL-SUR-LE-MIGNON (17139)

Personnes présentes : Cf. annexe 1 – 10 membres présents

Intervenants : Sébastien CHOUINARD de la Société Hydro Concept

Maitre d'ouvrage : Commune de Doeuil-Sur-Le-Mignon

Sommaire

I - Introduction 2
II - Intervention du bureau d'études 3
III - Questions posées et précisions apportées suite à l'intervention 9
IV - récoltes d'informations sur le territoire avec le groupe D'acteurs Locaux 10
V - Etablissement de la carte de pré-inventaire 10
VI - Bilan de la Reunion et prochaines étapes 12
VII - annexe 14
1 - Liste des personnes présentes 14
2 - Atlas des remarques du groupe d'acteurs (dires d'acteurs) 15
3 - Support de présentation de la réunion (Powerpoint) 16

L'objet de la réunion a été la présentation de la démarche d'inventaire des zones humides initiée sur le territoire de la commune de Doeuil-Sur-Le-Mignon. Cette démarche se déroule en suivant les instructions des « Modalités d'inventaire des zones humides sur le périmètre du SAGE SNMP » validées par la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin (SNMP), le 1er juin 2010 et modifiées le 14 décembre 2011.

Cette présentation marque le commencement de la démarche d'inventaire sur le territoire communal. Cette première réunion du groupe communal se situe dans la continuité des différentes étapes à réaliser afin d'effectuer au mieux l'inventaire des zones humides de la commune :

N° Etapes	Objet	Réalisé
1	Prise de contact avec le maire	oui
2	Réunion du conseil municipal	oui
3	**Réunion 1** : installation du groupe d'acteurs locaux : présentation de la démarche d'inventaire, problématique, méthodologie, visualisation et commentaires de la carte de pré-localisation	oui 15 janvier 2018
4	**Réunion 2** : terrain avec le groupe communal de suivi	22 janvier 2018 prévu
	Réunion avec les exploitants agricoles et les propriétaires	Non Prévu
5	Réalisation de l'inventaire de terrain et cartographie	Début février 2018 prévu
	Dépôt en mairie de la carte	-
6	**Réunion 3** : restitution auprès du groupe d'acteurs. - Prise de connaissance des remarques du registre et terrain éventuel (phase de levée de doutes)	-
7	Présentation des résultats en réunion publique (option)	Intégrée dans la démarche du PLU/SCOT
8	Réunion du conseil municipal : présentation des résultats	-
9	Réunion du comité technique de la CLE	-
10	Validation par la CLE	-

I - INTRODUCTION

M. le Maire, Francis LAROCHE, introduit la réunion en présentant les membres du groupe d'acteurs. Il indique que la commune de Doeuil-Sur-Le-Mignon s'est lancée dans un inventaire des zones humides pour répondre à l'obligation de prendre en compte ces éléments dans les documents d'urbanisme. La mise en place de cette étude est motivée par la démarche d'élaboration du PLU de la commune.

Sébastien CHOUINARD, du bureau d'études Hydro Concept, qui est en charge de l'inventaire, présente l'objet de l'étude. Il s'agit de réaliser sur l'ensemble du territoire communal un inventaire et une caractérisation des zones humides (type de végétation, type de fonction, usage et altération éventuelle), du réseau hydrographique et des plans d'eau (dont les mares).

II - INTERVENTION DU BUREAU D'ETUDES

Contexte de l'étude

Sébastien CHOUINARD débute la présentation en développant le contexte règlementaire de l'étude.

Il est rappelé que l'Etat s'est engagé auprès de l'Union Européenne pour atteindre le Bon état écologique des masses d'eau de son territoire (Directive Cadre sur l'Eau de 2000).

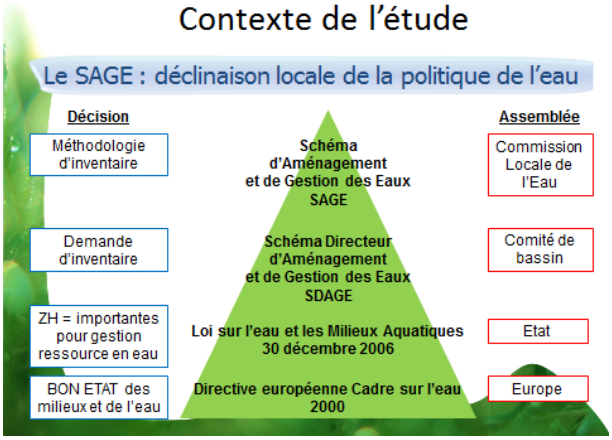

La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 définit les zones humides comme des zones d'intérêt général pour préserver la ressource en eau.

Pour améliorer la gestion de la ressource en eau, et cela dès 1992 à travers la Loi sur l'Eau, le territoire français a été divisé en grands ensembles hydrographiques qui possèdent des documents de planification de la gestion de l'eau. Ces documents sont élaborés par des commissions réunissant des élus, des représentants des services de l'état et des usagers : les SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux). Ceux-ci sont déclinés en SAGE qui adaptent les objectifs à atteindre et les politiques sur la ressource en eau à des échelles géographiques inférieures et prennent en compte les objectifs de la DCE.

La commune de Doeuil-Sur-Le-Mignon est située sur le territoire du SDAGE Loire-Bretagne et plus localement sur le périmètre du SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin (SNMP) dont la structure porteuse est l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise (IIBSN).

Ces documents indiquent que toutes les communes situées dans leur périmètre doivent réaliser un inventaire des zones humides en vue de les protéger dans les documents d'urbanisme à travers un zonage adéquat. La Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE SNMP demande également qu'une démarche de concertation soit réalisée.

M. CHOUINARD présente ensuite la carte d'avancement de la démarche d'inventaire des zones humides à l'échelle du périmètre du SAGE SNMP. La quasi-totalité des communes ont déjà ou sont en cours de réalisation de leur inventaire des zones humides.

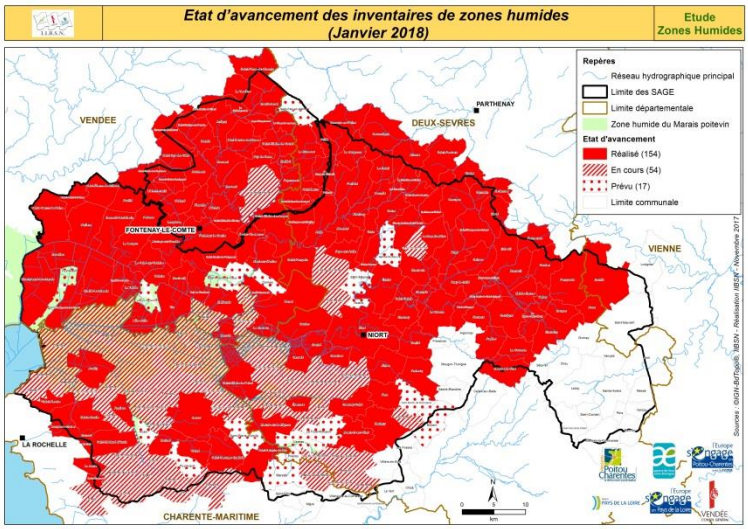

Définition des zones humides

Sébastien CHOUINARD poursuit la présentation en rappelant la définition d'une zone humide d'après la Loi sur l'eau de 1992 et en précisant les principaux critères permettant l'identification d'une zone humide (eau dans le sol et végétation caractéristique des zones humides dite végétation hygrophile).

> La Loi sur l'eau de 1992 :
>
> « *terrains, exploités ou non,* ***habituellement inondés*** ***ou*** ***gorgés d'eau*** *douce, salée ou saumâtre de* ***façon permanente ou temporaire*** *; la* ***végétation****,* ***quand elle existe****, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année* »

Il présente ensuite les grands types de zones humides pouvant être rencontrés sur un bassin versant à l'aide de schémas types et de photographies. Les zones humides peuvent se rencontrer en bordure des cours d'eau, le long du réseau hydrographique au niveau de la plaine alluviale, mais également en tête de vallons où les eaux de ruissellement se concentrent. Enfin, certaines zones humides sont parfois déconnectées du réseau hydrographique au niveau de plateau ou en bordure de mare et de plans d'eau.

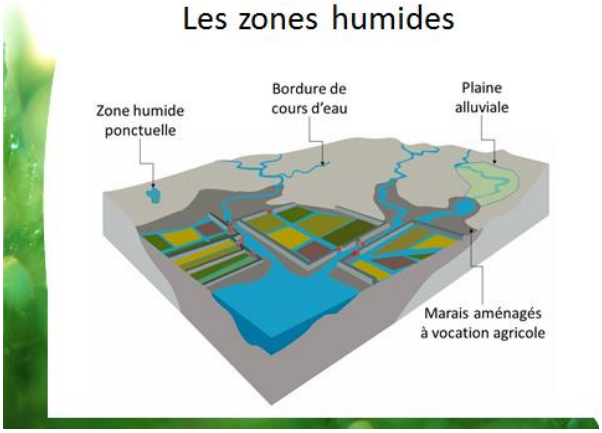

Fonctions des zones humides

Les grandes fonctions rendues aux sociétés par les zones humides sont ensuite abordées. 4 grandes familles sont identifiées :

-fonctions hydrologiques (rôle d'éponge) ayant un impact sur la **quantité des eaux** à travers la régulation des phénomènes de crue (par stockage d'eau dans le sol), le soutien aux débits d'étiage des cours d'eau (par restitution progressive de l'eau stockée) ou la recharge des nappes phréatiques (par infiltration).

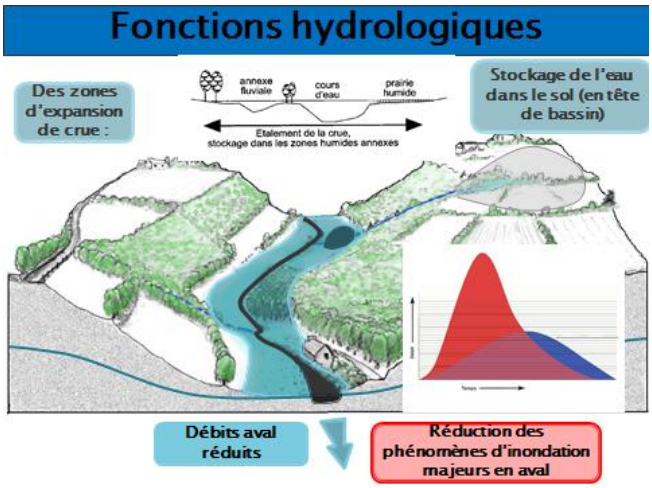

-fonctions biogéochimiques (rôle de filtre) ayant un impact sur la **qualité des eaux** à travers leur position en zone tampon entre les écoulements et les cours d'eau. Les polluants sont stoppés et absorbés par la végétation des zones humides et dégradés par les micro-organismes du sol.

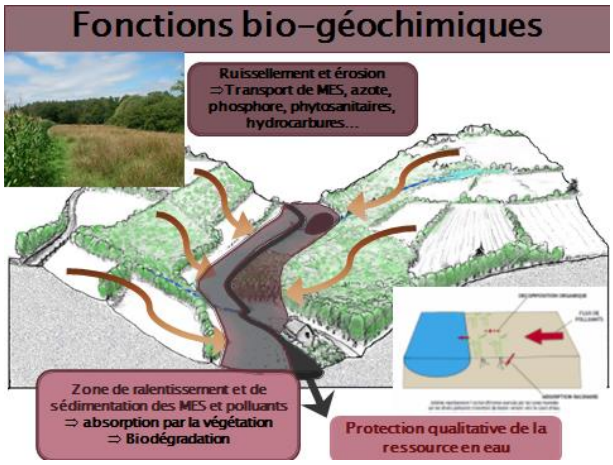

-fonctions écologiques à travers le rôle de réservoirs de biodiversité (30% des espèces végétales remarquables du territoire français, rôle important dans les cycles de vie de nombreuses espèces).

-fonction socio-culturelles et économiques (zone de forte production biologique (fauche, pâturage, pêche, culture maraichère…) et support d'activités humaines (récréatives et économiques), patrimoine naturelle (Zone humide du Marais poitevin, vallée de la Loire).

Démarche d'inventaire.

La méthodologie d'inventaire des zones humides sur le bassin de la Sèvre niortaise et du Marais poitevin est issue d'un socle commun validé par la CLE. Il est rappelé que les principaux acteurs du territoire sont associés à cette démarche d'inventaire (constitution d'un groupe d'acteurs locaux) et seront réunis plusieurs fois au cours de l'étude. Les différentes étapes de l'inventaire sont présentées (étape 1 à 10).

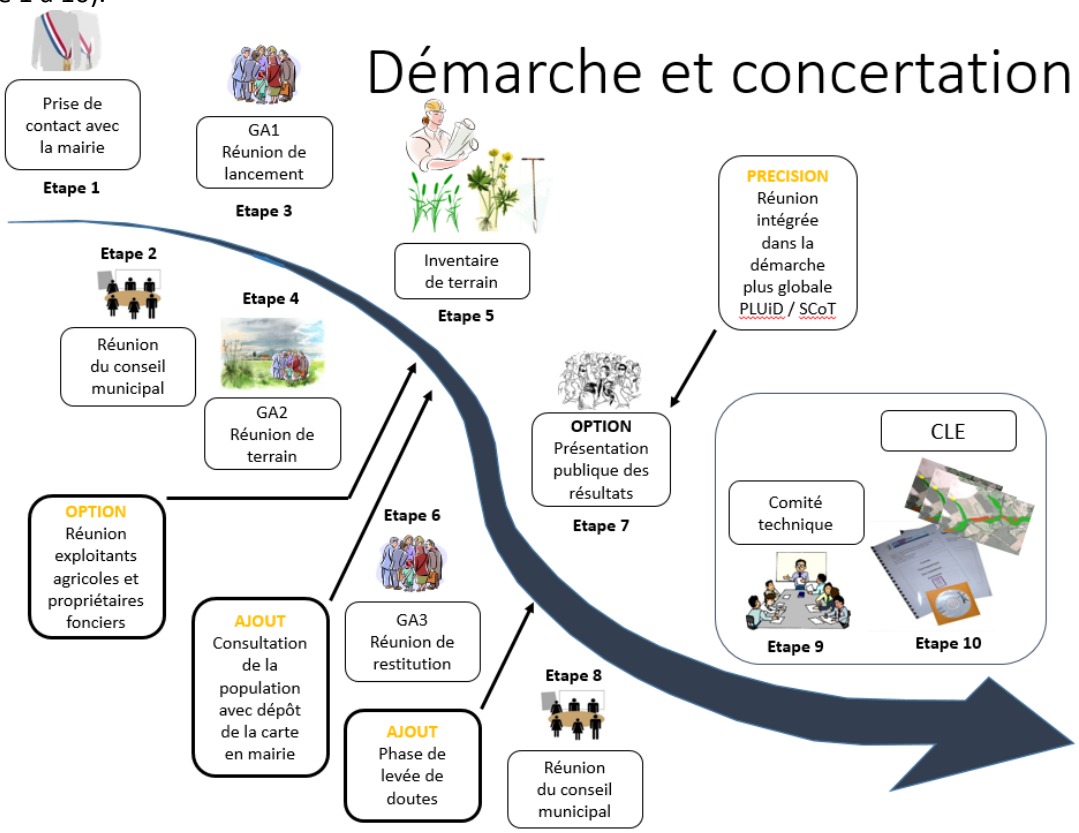

Les acteurs locaux sont invités, au cours de la première réunion, à émettre un avis sur la pré-localisation cartographique qui a été réalisée afin de signaler des secteurs humides qui n'auraient pas été pré-localisés, les zones inondables, les sources… Ils seront réunis une seconde fois pour leur présenter sur le terrain les éléments et la méthode permettant d'identifier et de délimiter les zones humides.

Préalablement à la troisième réunion du groupe d'acteurs locaux, le résultat des investigations de terrain sera affiché en mairie pendant quelques semaines et un registre sera mis à disposition des habitants afin de recueillir leurs éventuelles remarques au niveau de zones humides suscitant des interrogations ou de secteurs « oubliés ».

Les remarques du registre et celles des membres du groupe d'acteurs seront discutées lors de la troisième réunion. Une phase de repasse sur le terrain ("levée de doutes") sera organisée si nécessaire avec les personnes concernées sur les zones mises en avant.

Prélocalisation des zones humides

M. CHOUINARD signale que l'inventaire concerne tout le territoire communal, mais que l'effort de prospection sera différent en fonction de la probabilité de présence de zones humides. Afin de cibler l'effort de prospection, plusieurs données de pré-localisations sont utilisées :

- Agrocampus de Rennes : modèle numérique de terrain basé sur la topographie et mettant en avant les fonds de vallon où les eaux d'écoulements sont susceptibles de se concentrer.
- Indice de confiance de présence de zones humides (IC IIBSN) élaboré par croisement de données structurelles (cartes géologiques et remontées de nappes du BRGM, pédologiques de l'IGCS,…) qui exprime une probabilité de présence de zones humides. Cet outil permet de donner une tendance sur la commune.
- Prélocalisation de la DREAL Pays de la Loire établie par lecture de photographies aériennes
- Carte des pâtis : anciens pâturages potentiellement humides provenant de l'Etat-Major qui étaient identifiés car les sols étaient peu portants sur ces parcelles.
- Autres données issues de la lecture de carte IGN (plan d'eau, réservoir, lavoir, source, retenue d'eau,…).
- Limite de la zone inondable connue (aléa fort) issue de l'atlas des zones inondables du département de la Charente (Source : DDT 17).
- Parcelles ouvertes à l'urbanisme.

La carte ci-dessous est un extrait de l'atlas de prélocalisation présenté en réunion de groupe d'acteurs. Elle reprend les différents éléments décrits ci-dessus.

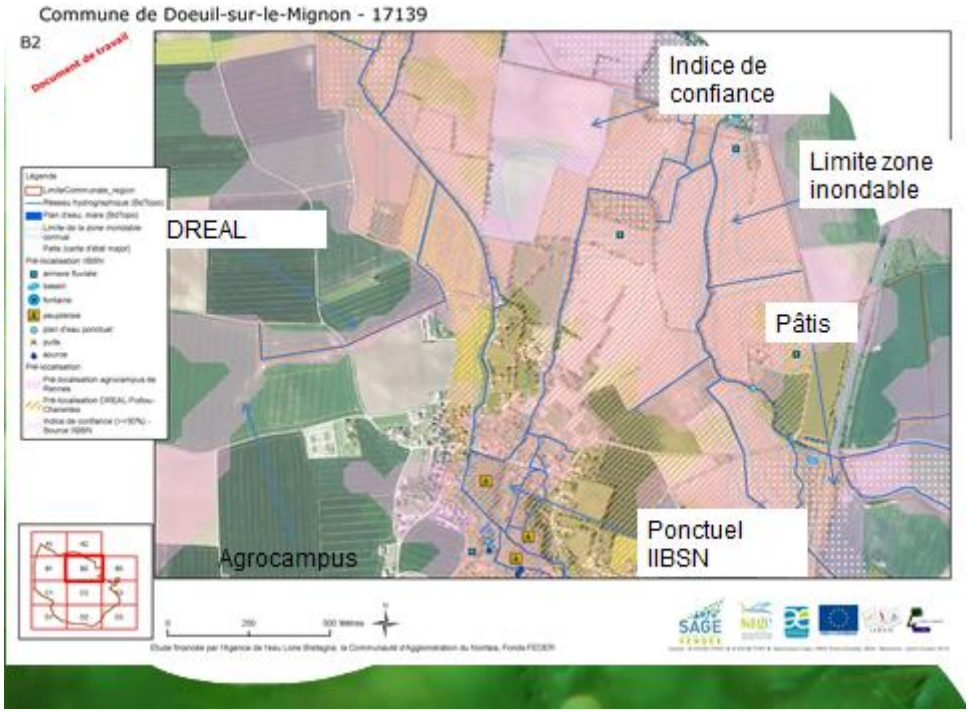

Critères et méthode de délimitation

Les critères législatifs de délimitation d'une zone humide sont ensuite abordés. Ceux-ci sont définis par l'arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009. Deux critères sont ainsi définis par cet arrêté.

Le premier critère défini est le critère pédologique. Les sondages du sol sont effectués à l'aide d'une tarière à main qui permet une exploration du sol jusqu' à 80 cm de profondeur.

On distingue 3 grands types de sols hydromorphes

Sol rédoxique	sol réductique	histosols

M. CHOUINARD explique qu'un sol gorgé d'eau, de façon temporaire ou permanente, présente des traces caractéristiques dites traces d'hydromorphie. Ces traces sont issues des mouvements du Fer dans le sol.

Lorsqu'un sol est gorgé d'eau de façon permanente ou quasi permanente, l'oxygène est chassé et les conditions deviennent anoxiques (absence d'oxygène). Le Fer est alors réduit, il devient soluble dans l'eau et quitte la matrice du sol entrainant une décoloration grisâtre du sol appelée déferrification. Nous sommes alors en présence d'un sol réductique.

En revanche, lorsque les niveaux d'eau fluctuent dans le sol (engorgement temporaire par l'eau), le fer dissous est oxydé et se dépose sous forme de traces orangées de rouille. Il s'agit de sol rédoxique.

Les histosols traduisent quant à eux un engorgement permanent. Ils sont issus d'une accumulation de matière organique qui n'est pas décomposée en l'absence de l'action de la microfaune fongique et bactérienne (inhibée par l'absence d'oxygène dans le sol (sols gorgés d'eau).

On considère qu'un sol est caractéristique de zone humide si les traces d'hydromorphie **apparaissent dans les 25 premiers centimètres du sol** et si elles recouvrent **plus de 5 % de la surface de l'horizon observé.**

Le deuxième critère est le critère végétation. Si une zone présente une végétation typique de zone humide (habitats selon la typologie Corine Biotope listés dans l'arrêté du 24 juin 2008) ou si le recouvrement en espèces indicatrices de zones humides (listées dans ce même arrêté) est supérieur à 50%, celle-ci peut être classée en zone humide.

Un seul de ces critères suffit à définir une zone humide.

La délimitation sur le terrain est faite selon la méthode suivante :

1- Observation ou non de la végétation caractéristiques de zones humides

2- Réalisation d'un sondage profond afin de caractériser le sol étudié

3- Déplacement au niveau de la limite de la zone humide supposée et vérification à l'aide de sondages supplémentaires

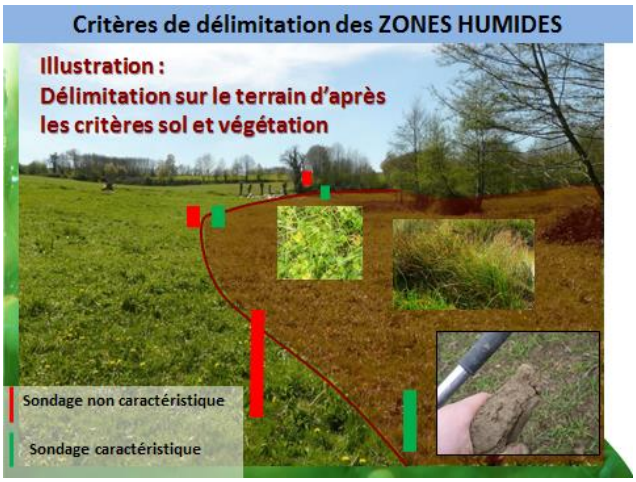

NB : si le sondage réalisée au-delà de la limite supposée est caractéristique d'une zone humide, les sondages se poursuivent jusqu'à l'obtention d'un sondage non caractéristique (cela peut demander aux techniciens de sortir des pré-localisations présentées en réunion et donc entrainer une délimitation supérieure de la zone humide vis-à-vis de la prélocalisation.

Il est expliqué qu'une fiche terrain est renseignée pour chaque zone humide inventoriée. Cette fiche comporte les principales caractéristiques de la zone humide : type de zone humide, types d'alimentation en eau, gestion actuelle, espèces végétales rencontrées, éventuelles dégradations…

Le critère de délimitation, ainsi que les caractéristiques de chacune des zones humides sont ensuite renseignées dans la base de données GWERN du Forum des Marais Atlantiques (FMA). Il est rappelé que cette base de données est gratuite et qu'elle a été conçue spécifiquement pour ce type d'inventaire. En plus de cette base de données, le rendu final est un atlas et un poster à l'échelle communale au 1/7000e.

Conséquences de l'inventaire

Les conséquences de cette étude sont ensuite abordées, Il est clairement précisé que cet inventaire est un inventaire de connaissances et qu'à l'heure actuelle aucune nouvelle contrainte ne viendra s'ajouter à la réglementation existante.

Il est rappelé que, depuis 1992, les zones humides sont soumises à la Loi sur l'eau à travers les projets IOTA (Installation, Ouvrages, Travaux, Activités) notamment pour les travaux de drainage ou de remblaiement (soumis à autorisation (surface >1 ha) ou à déclaration (surface comprise entre 0,1 ha et 1ha). Cet inventaire n'empêche pas un porteur de projets de réaliser systématiquement un dossier loi sur l'eau s'il désire réaliser des travaux sur le territoire de la commune ; ces derniers étant

situés ou non au niveau d'une zone humide inventoriée. Un nouvel inventaire, beaucoup plus précis, devra être réalisé au niveau de la parcelle devant faire l'objet de travaux d'aménagement.

Enfin, il est expliqué que la commune est invitée à annexer l'inventaire des zones humides au document d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme ou à la carte communale) et qu'un classement adéquate des parcelles concernées par des zones humides doit être fait pour préserver ces dernières d'une éventuelle urbanisation. Les résultats des différents inventaires de chaque commune de la CAN seront pris en compte et intégrés dans le futur PLUid du territoire. Le caractère « humide » sera notamment pris en compte dans la définition des zones à urbaniser afin d'éviter l'urbanisation et la destruction des zones humides

III - QUESTIONS POSEES ET PRECISIONS APPORTEES SUITE A L'INTERVENTION

Question sur la communication autour de l'étude

Q/ M. CHOUINARD (Bureau d'étude Hydro Concept) : quelle méthode d'information des exploitants agricoles de la commune souhaitez-vous mettre en place ?

R/ M. Francis LAROCHE (Maire de Doeuil-Sur-Le-Mignon) : La réalisation d'une réunion d'information aux exploitants agricoles n'est pas nécessaire en raison de la présence des principaux exploitants dans le groupe d'acteurs et de la grande proportion, sur la commune, de zone à faible potentialité de présence de zone humide.
De plus, les exploitants ont déjà reçu une lettre d'information sur l'étude. Un nouveau courrier leur sera adressé sur les dates de passage des techniciens, et leur donnant la possibilité de les accompagner sur le terrain.
Les différents éléments de communication/concertation autour de l'étude seront également communiqués en utilisant le site internet de la commune.

Remarques sur le suivi des travaux sur les cours d'eau avec la Loi GEMAPI

Q/ M. Jacques TROUVAT (exploitant agricole) : Suite à la disparition du Syndicat des trois rivières avec la loi GEMAPI, qui va gérer les travaux sur les cours d'eau ?

R/ M. Caroline SANDNER (IIBSN, structure porteuse du SAGE SNMP) : la Loi GEMAPI indique que la compétence de gestion des cours d'eau revient au Communauté de Communes. Celle-ci peut toutefois transférer la compétence à une structure comme un syndicat. Aujourd'hui, sur le bassin du Mignon, plusieurs possibilités sont encore à l'étude concernant la structure qui va récupérer la compétence.

Remarques sur la classification du réseau hydrographique

Q/ M. Francis LAROCHE (lors de la récolte d'information sur le territoire communal) : Cette étude va-t-elle permettre de différencier les fossés et les cours d'eau ? L'inventaire sera-t-il l exhaustif ?

R/ M. Sébastien CHOUINARD (Hydroconcept) : La différenciation entre fossé et cours d'eau s'effectue à l'aide de critère de définition (présence d'une source, de végétation aquatique, etc.) qui ne sont pas étudiée dans cette étude. **Aucune distinction entre les fossés et les cours d'eau ne sera effectuée** et on parlera de « réseau hydrographique ».

L'inventaire permettra de mettre à jour la donnée existante sur le tracé du réseau hydrographique (modification du tracé, disparition du réseau). Il concernera l'ensemble des cours d'eau et fossés jouant un rôle sur le fonctionnement hydraulique des zones humides.

IV - RECOLTES D'INFORMATIONS SUR LE TERRITOIRE AVEC LE GROUPE D'ACTEURS LOCAUX

A la suite de la présentation, le territoire communal a été étudié avec les membres du groupe d'acteurs pour recueillir leurs connaissances sur le territoire communal et les remarques vis-à-vis de la pré-localisation. A cet effet, le groupe s'est séparé en deux petits groupes pour une meilleure approche des cartographies et une collecte des informations facilitées.

Le but de cette recherche est de compléter les informations sur les zones à prospecter en vue de réaliser **un inventaire exhaustif des zones humides sur la commune**.

Le territoire est étudié sur un atlas communal au 1/7000è. Les remarques recueillies sont restituées par planche de l'atlas établis selon le découpage suivant :

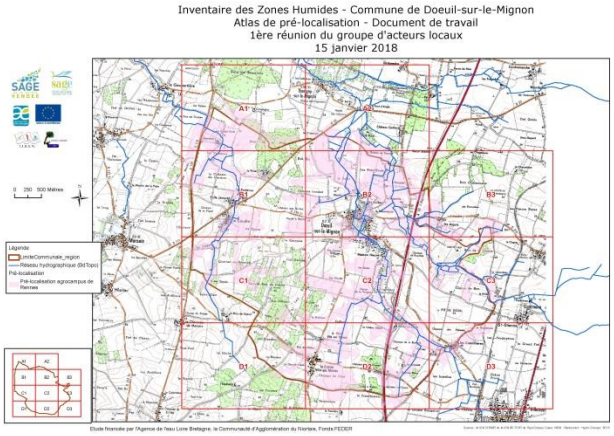

Récolte des remarques du groupe d'acteurs sur la prélocalisation des zones humides de la commune (à gauche) et quadrillage de la commune utilisé pour la restitution des informations recueillies (à droite).

Le détail des remarques formulées par le groupe d'acteurs sur les données de prélocalisation est consultable en annexe sous forme d'atlas (annexe Atlas des remarques du groupe d'acteurs (dires d'acteurs)).

V - ETABLISSEMENT DE LA CARTE DE PRE-INVENTAIRE

Au cours de cette première réunion, les membres du groupe d'acteurs locaux ont fait preuve d'implication afin de fournir au bureau d'études des informations. Il en résulte les principaux faits suivants :

- La grande majorité du territoire de la commune se situe sur des formations argilo-calcaires et présente des sols de groies (sol peu profond sur roche mère calcaire). Ces secteurs devraient, *a priori*, présenter peu de zones humides.
- Quelques secteurs présentent des phénomènes de remontée de nappe ou d'engorgement des sols après de fortes pluies sur des durées plus ou moins prolongées. Ces secteurs sont

localisés à la « Chênaie de Germon » à l'ouest de « la Coudre », à la « Chênaie longue » et en bas de versant à « la Dalle », et aux « Champs du Four » à l'ouest de la « Ville aux Moines ».

- L'ouest de la commune est traversé par le cours d'eau de la Coudre qui capte les eaux de ruissellement depuis le « Bois de Doeuil ». Dans sa partie amont, la faible durée des écoulements et la nature des sols ne sont pas propices à la présence de zone humide. A partir du bourg de « la Coudre », les parcelles adjacentes au cours d'eau présentent des sols gorgés d'eau en hiver jusqu'à « Germon ». Ces secteurs pourraient abriter des zones humides en raison de la présence prolongée d'eau dans le sol.
- Le centre de la commune est traversé par le Mignon depuis la « Cornillière » (située sur la commune de Villeneuve-la-Comtesse) jusqu'au bourg de Doeuil-Sur-le-Mignon. Le cours d'eau se sépare ensuite en deux, le bief du moulin qui s'écoule nord /nord-ouest du bourg et le Mignon qui s'écoule vers le nord–est où il est rejoint par le ruisseau du Non.
- La vallée du Mignon, en amont du bourg, devrait abriter des zones humides au niveau des parcelles longeant le cours d'eau (dans le talweg) qui ont des sols gorgés d'eau plus ou moins longtemps. Les secteurs où l'eau reste le plus longtemps sont majoritairement des boisements de frênes ou des peupleraies. Le centre du bourg de Doeuil (secteur dénommé « les iles ») est caractérisé par la présence de peupleraies régulièrement inondées (des travaux sur le réseau hydrographique ont par ailleurs été réalisés pour limiter ce phénomène). Des zones humides devraient y être présentes.
- La partie de la vallée du Mignon située juste au nord du Bourg semble présenter moins de zones humides et n'est que très rarement inondée. Le caractère humide de la vallée du Mignon s'intensifie en aval avec des sols longuement gorgés d'eau (vers les « Prés neufs »).
- Enfin, l'est de la commune est traversé par le ruisseau du Non en provenance de Belleville. Il se jette dans le Mignon vers les « Prés neufs ». Là encore, sur la majorité de la vallée du Non, des zones humides pourraient être identifiées en bordure du cours d'eau où les parcelles présentent des sols gorgés d'eau l'hiver.
- Les bas de versants peuvent localement faire l'objet de remontée de nappe sur les zones plus argileuses.

L'ensemble des remarques du groupe d'acteurs ont été regroupé en fonction de la potentialité de présence de zone humide en lien avec les observations. Ces données synthétiques sont présentées sur la carte ci-après et constituent la carte de pré-inventaire.

La carte de pré-inventaire tient compte des prélocalisations (Agrocamus, DREAL, Zones potentiellement urbanisables (qu'elles soient ou non couvertes par un PLU et que ces zones soient ou non prévues dans le document d'urbanisme s'il existe), observations complémentaires, pâtis, indice de confiance, cours d'eau, etc.) et des dires d'acteurs (données points, lignes et polygones).

Elle se lit comme une carte de chaleur, c'est-à-dire que plus les couleurs sont foncées, plus la probabilité d'être en zone humide est forte.

Cette carte est un document de travail pour la phase de terrain. Elle dit clairement les secteurs qui seront prospectés et ceux qui ne le seront pas du fiat de la confrontation entre les prélocalisations et les dires d'acteurs.

Cette carte a été validée par la cellule d'animation du SAGE SNMP pour s'assurer de la complétude de la phase de terrain.

VI - BILAN DE LA REUNION ET PROCHAINES ETAPES

Cette réunion a été menée jusqu'à son terme, l'ensemble des informations ont pu être récoltées par la cellule du SAGE SNMP et par le bureau d'études. Les membres du groupe d'acteurs ont pu s'exprimer et les échanges avec les intervenants extérieurs ont été enrichissants.

La prospection de terrain sera réalisée sur tous les secteurs à vérifier tels qu'établis dans la carte de pré-inventaire. Les secteurs avec « aucune probabilité de présence de zones humides » ne seront pas visités sauf nécessité lors du terrain. Les pourtours de mares et plans d'eau seront systématiquement vérifiés.

A l'issue de cette première réunion, il a été rappelé :

- qu'une sortie terrain sera réalisée le lundi 22 janvier, afin de montrer de façon concrète la méthodologie de délimitation des zones humides en fonction des critères sol et flore.

- Que les parcelles ouvertes à l'urbanisme autour du bourg de Doeuil-Sur-Le-Mignon et du bourg de la Coudre seront étudiées à la suite de la réunion de terrain du 22 janvier 2018.

- Qu'un courrier d'information sera adressé aux exploitants agricoles de la commune pour les prévenir des dates de passage du technicien et leur donner la possibilité de les accompagner lors des expertises.

- que la phase de terrain sera réalisée au début du mois de février.

- que le travail d'inventaire et de rendu cartographique sera présenté au groupe d'acteurs locaux, pour discussion, dans le cadre de la troisième réunion du groupe d'acteurs, et cela, après un affichage en mairie de quelques semaines (dates restant à définir).

Carte de pré-inventaire

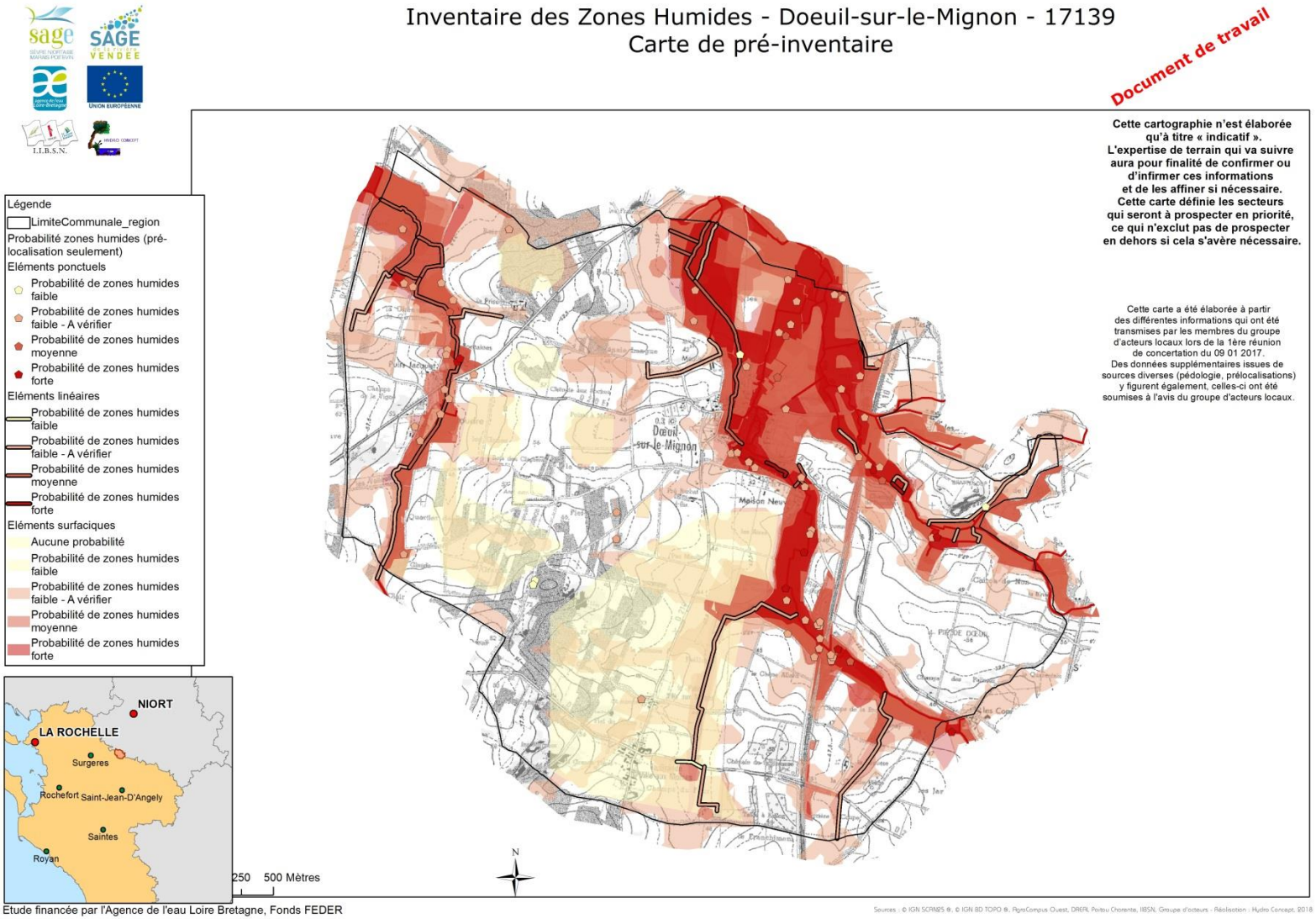

VII - ANNEXE

1 - Liste des personnes présentes

lundi 15 janvier 2018

Commune de Doeuil-sur-le-Mignon			
INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU			
ORDRE DU JOUR	rénion GA1_présentation en salle de la méthode d'identification et de délimitation des zones humides au groupe d'acteurs		
Intervenants	Profession/ Qualité	Téléphone	Signature
Sébastien CHOUINARD	HYDROCONCEPT	06-30-63-15-66	
Nom Prénom	Profession/ Qualité	Téléphone	Signature
STADLER Caroline	pour la CLE du SAGE SNMP.		
Grelier Pierrette	adjt		
Grelier Thierry	Agriculteur	06.77.62.34.68	
GRELIER Nadia	1er Adjoint	0618300784	
Martineau	Retraité	0546246279	
Chaperton Fabrice	Agriculteur	0647978666	
Grelier Dany	Agriculteur	0614361312	
TROUVAT-JACQUES	P.F Agriculteur	0608892622	
LAROCHE Francis	Jaive		
BLUSSEAU Denis	AGRICULTEUR	06.09.76.62.65	

2 - Atlas des remarques du groupe d'acteurs (dires d'acteurs)

Commune de Doeuil-sur-le-Mignon - 17139

A1

Document de travail Etude financée par l'Agence de l'eau Loire Bretagne, Fonds FEDER

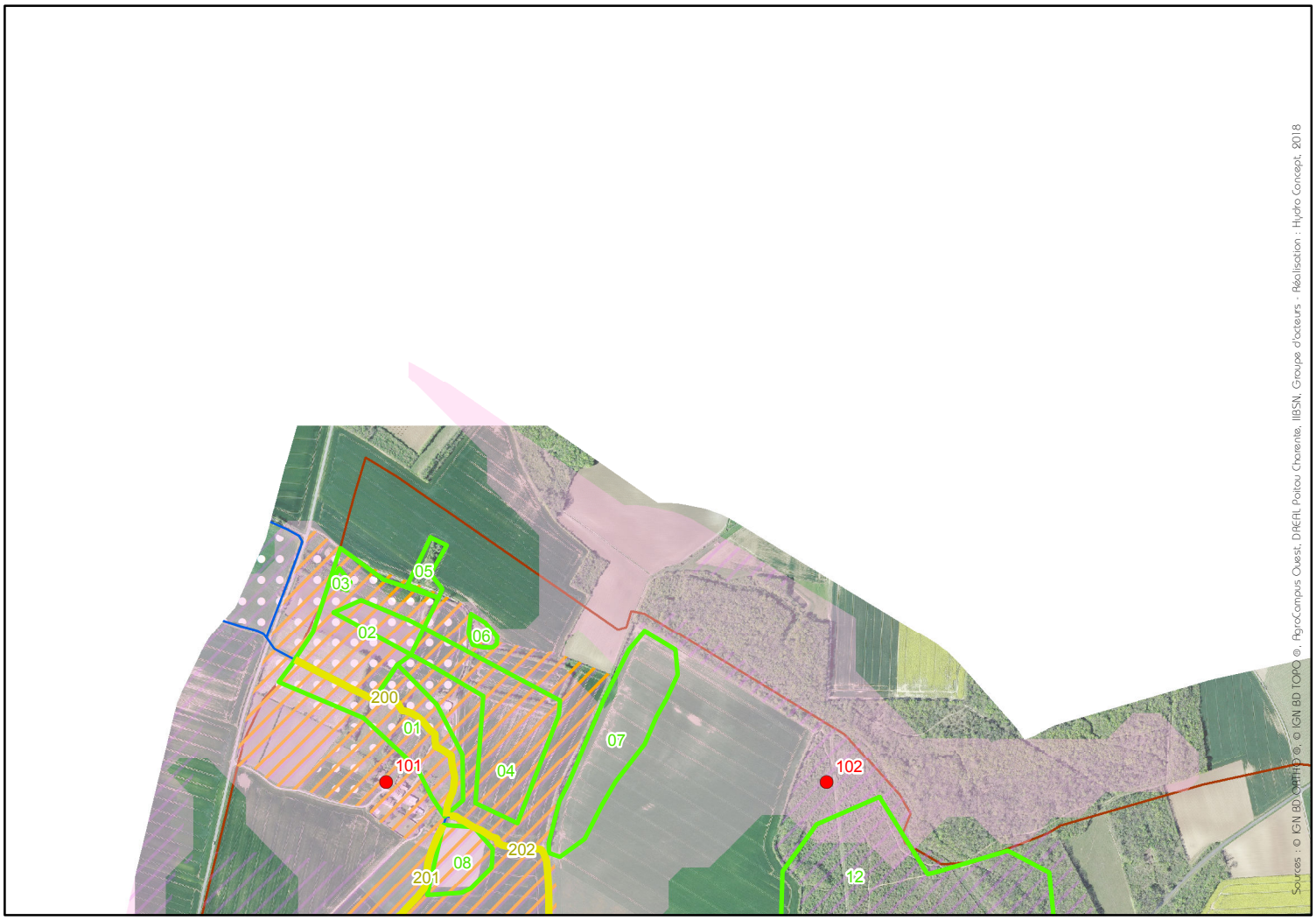

- LimiteCommunale_region
- Réseau hydrographique (BdTopo)
- Plan d'eau, mare (BdTopo)
- Limite de la zone inondable connue
- Patis (carte d'état major)

Pré-localisation

- Pré-localisation agrocampus de Rennes
- Pré-localisation DREAL Poitou-Charentes
- Indice de confiance (>=30%) - Source IIBSN

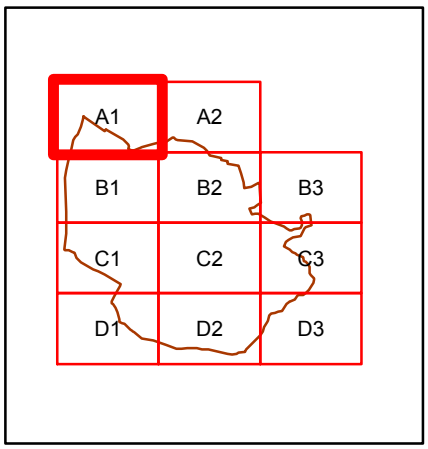

- 101;puits
- 102;puits existant dans le milieu du bois, peu profond et sans eau, entouré de chênes et de quelques sapins plantés
- 200;ruisseau de la Coudre ayant été reprofilé (profondeur de 1,5 à 2m environ) qui draine bien, régulièrement en eau en juillet (1,2m)
- 201;tronçon de la coudre moins en eau, qui draine bien
- 202;tronçon de la coudre moins en eau, qui draine bien
- 01;sol gorgé d'eau en hiver le long du cours d'eau, c'est plutôt humide, parcelles en maïs non irriguées
- 02;sol gorgé d'eau en hiver le long du cours d'eau, c'est plutôt humide, parcelles en maïs non irriguées
- 03;bois de frênes et d'épines noires
- 04;secteur s'asséchant vite, maïs non irrigué
- 05;palisse de chênes moins humide mais quand même
- 06;trou d'eau argileux rempli d'eau en hiver et asséché en été, utilisé par les gorets
- 07;secteur frais, bas de parcelle gorgée d'eau, accès difficile en hiver, l'été c'est du béton, l'eau ne s'infiltre pas sur la banche plate
- 08;partie avec sol gorgé d'eau, a priori humide
- 12;bois secs

0 250 500 Mètres

N

Commune de Doeuil-sur-le-Mignon - 17139

A2

Document de travail Etude financée par l'Agence de l'eau Loire Bretagne, Fonds FEDER

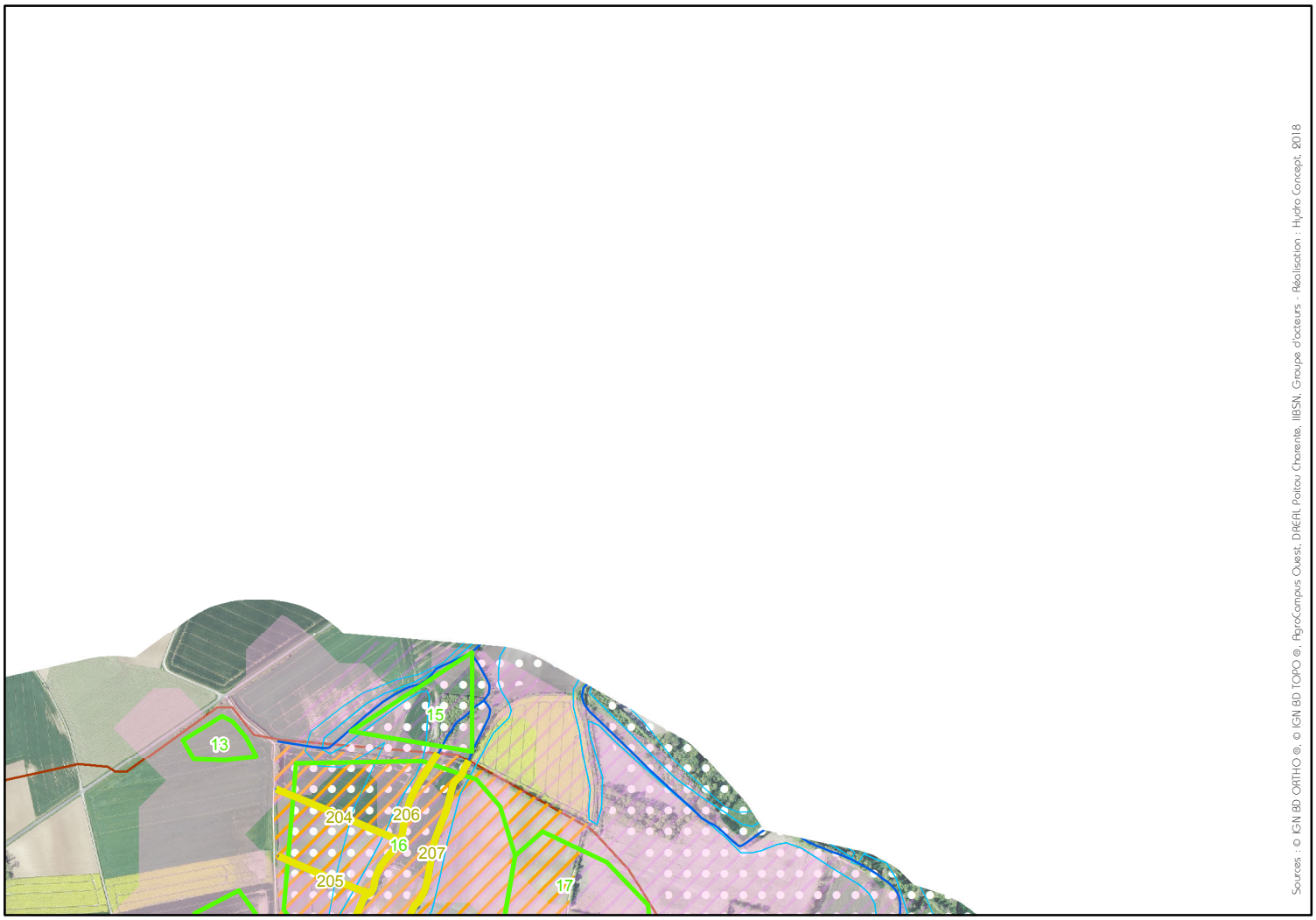

Sources : © IGN BD ORTHO ®, © IGN BD TOPO ®, AgroCampus Ouest, DREAL Poitou Charente, IIBSN, Groupe d'acteurs - Réalisation : Hydro Concept, 2018

- LimiteCommunale_region
- Réseau hydrographique (BdTopo)
- Plan d'eau, mare (BdTopo)
- Limite de la zone inondable connue
- Patis (carte d'état major)

Pré-localisation

- Pré-localisation agrocampus de Rennes
- Pré-localisation DREAL Poitou-Charentes
- Indice de confiance (>=30%) - Source IIBSN

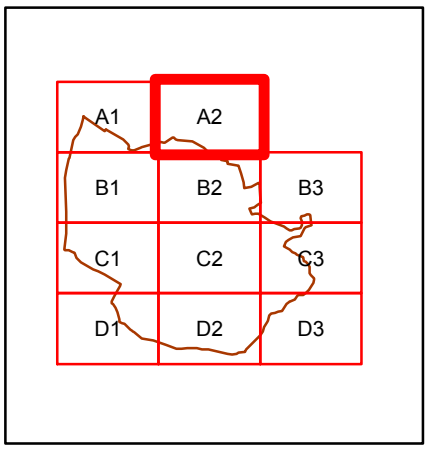

- 204;fossé d'écoulement des eaux (pas de source en amont)
- 205;fossé d'écoulement des eaux (pas de source en amont)
- 206;bras du moulin
- 207;fossé qui n'existe plus, disparu au pied de la palisse
- 13;bas de parcelle en eau après fortes pluies
- 14;engorgement du sol de quelques jours (6/7) en hiver quand il mouille
- 15;secteur humide ici
- 16;sol mouillé en hiver a priori humide, certaines parcelles en maïs, secteur également inondable
- 17;secteur s'asséchant beaucoup plus vite

0 250 500 Mètres

N

Commune de Doeuil-sur-le-Mignon - 17139

B1

Document de travail Etude financée par l'Agence de l'eau Loire Bretagne, Fonds FEDER

- LimiteCommunale_region
- Réseau hydrographique (BdTopo)
- Plan d'eau, mare (BdTopo)
- Patis (carte d'état major)

Pré-localisation

- Pré-localisation agrocampus de Rennes
- Pré-localisation DREAL Poitou-Charentes
- Indice de confiance (>=30%) - Source IIBSN

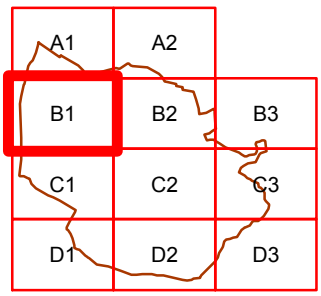

- 103;annexe fluviale
- 104;annexe fluviale
- 105;annexe fluviale
- 108;source a priori non existante ou inconnue
- 110;ancien lavoir, aujourd'hui écroulé
- 111;forage au niveau de la fontaine (8m)
- 112;cabane du forage
- 113;source des fontaines, toujours en eau sauf cette année où elle a tarie
- 114;étang
- 115;forage (18m de profondeur)
- 116;forage (40m de profondeur), sans eau
- 117;forage à 50m de l'autre en eau eau (peu), arrosage jardins
- 118;puits (7-8m de profondeur) avec plaque de béton dessus
- 119;puits de maison
- 120;forage (13m de profondeur) avec de l'eau à 4-5m
- 201;tronçon de la coudre moins en eau, qui draine bien
- 202;tronçon de la coudre moins en eau, qui draine bien
- 203;fossé de dénoyage des 2 parcelles marchant mal car trop haut, fait au remembrement
- 208;fossé du remembrement rarement en eau et quasiment bouché
- 209;fossé d'évacuation des eaux du bois de Doeuil, peu de débit (30m3/h l'hiver et 1,5m3/h l'été)
- 210;fossé d'écoulement
- 221;fossé d'évacuation des eaux du bois de Doeuil, ne coule pas tous les ans
- 07;secteur frais, bas de parcelle gorgée d'eau, accès difficile en hiver, l'été c'est du béton, l'eau ne s'infiltre pas sur la banche plate
- 08;partie avec sol gorgé d'eau, a priori humide
- 09;plantation de frênes
- 10;parcelles potentiellement humides pas toujours labourables en profondeur
- 11;secteur a priori humide
- 12;bois secs
- 20;boisement communal de prunelliers et autres arbustes, replanté au remembrement
- 21;banche plate où eau stagne avant de s'infiltrer
- 22;sol peu profond et caillouteux mais avec de l'eau
- 23;sectuer plus ou moins en friche qui peut être humide avec sol différent de varennes
- 24;peupleraie
- 25;pré humide
- 26;eau dans le champ quelques semaines tous les 2 ans, parcelles humides (mais actuellement à secs)
- 27;sol de groie, espaces boisés en chênes, non humide sur toute la butte
- 29;sol de groie, filtrant, sur versant
- 30;là il n'y a rien sauf le fossé de bord de route
- 31;sol de groie, filtrant, l'eau ne reste pas
- 32;secteur plus argileux avec infiltration moins bonne et stagnation de quelques jours (2/3)

0 250 500 Mètres

N

Commune de Doeuil-sur-le-Mignon - 17139

B2

Document de travail Etude financée par l'Agence de l'eau Loire Bretagne, Fonds FEDER

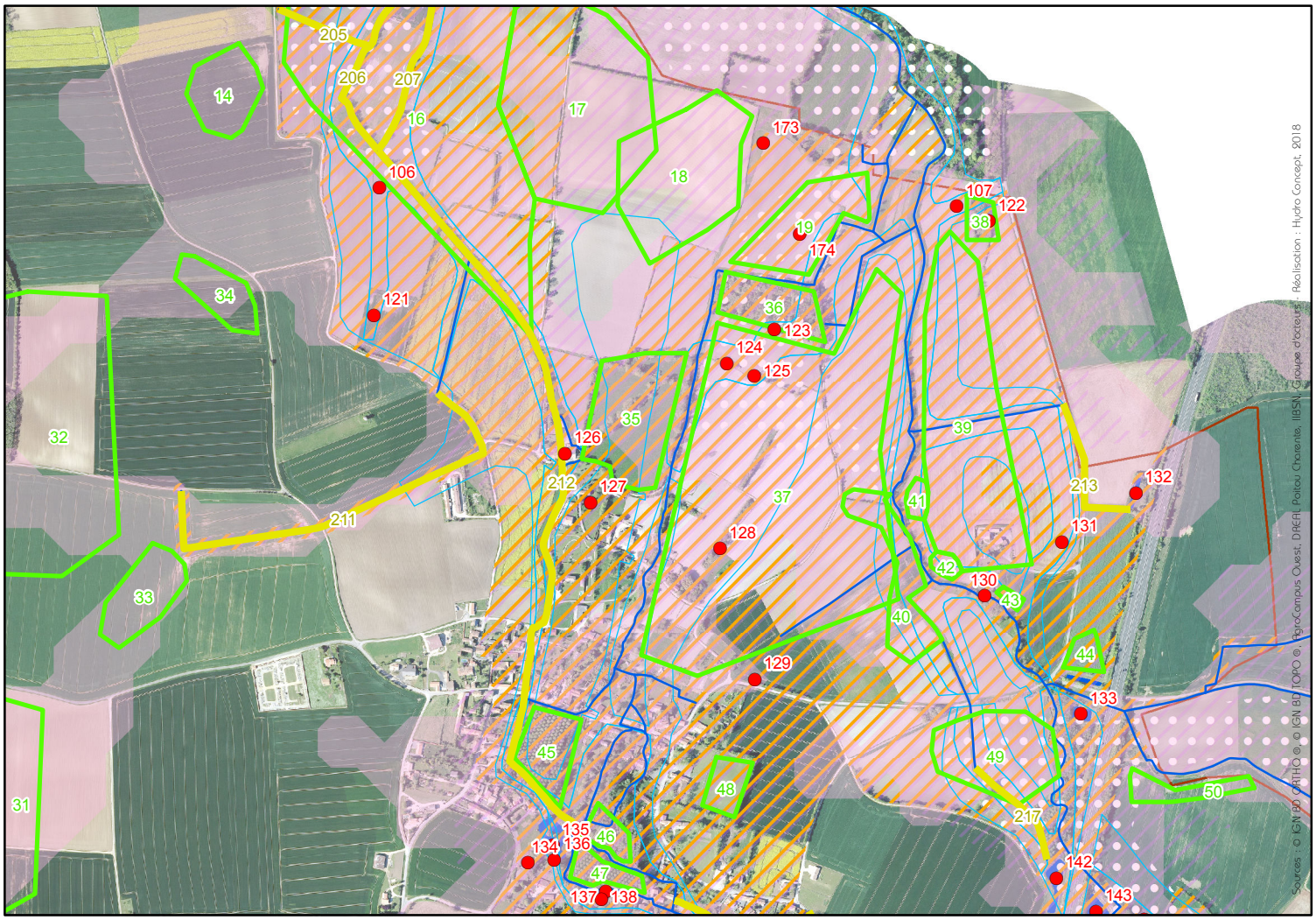

- LimiteCommunale_region
- Réseau hydrographique (BdTopo)
- Plan d'eau, mare (BdTopo)
- Limite de la zone inondable connue
- Patis (carte d'état major)

Pré-localisation

- Pré-localisation agrocampus de Rennes
- Pré-localisation DREAL Poitou-Charentes
- Indice de confiance (>=30%) - Source IIBSN

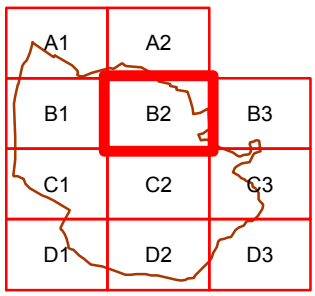

- 106;annexe fluviale
- 107;annexe fluviale
- 121;annexe fluviale
- 122;annexe fluviale
- 123;annexe fluviale
- 124;annexe fluviale
- 125;puits
- 126;moulin (eau ne passe plus)
- 127;puits
- 128;puits communal
- 129;puits
- 130;plan d'eau ponctuel
- 131;annexe fluviale
- 132;bassin d'ouvrage
- 133;bassin d'ouvrage
- 134;annexe fluviale
- 135;étang alimenté par une source, humide autour
- 136;source
- 137;source de la Martine, humide autour
- 138;source
- 139;annexe fluviale
- 142;bassin d'ouvrage
- 143;bassin d'ouvrage
- 145;annexe fluviale
- 173;passage d'eau
- 174;passage d'eau

- 205;fossé d'écoulement des eaux (pas de source en amont)
- 206;bras du moulin
- 207;fossé qui n'existe plus, disparu au pied de la palisse
- 211;fossé d'évacuation sans source créé lors du remembrement
- 212;bief du moulin (recreusé)
- 213;fossé drainant
- 214;fossé créé pour désengorger le Mignon (problème d'inondation)
- 215;fossé
- 217;fossé d'écoulement qui n'existe plus ?
- 14;engorgement du sol de quelques jours (6/7) en hiver quand il mouille
- 16;sol mouillé en hiver a priori humide, certaines parcelles en maïs, secteur également inondable
- 17;secteur s'asséchant beaucoup plus vite
- 18;"grosse terre"
- 19;secteur plus humide, sable argileux, l'eau ne s'infiltre pas, c'est "bizarre"
- 31;sol de groie, filtrant, l'eau ne reste pas
- 32;secteur plus argileux avec infiltration moins bonne et stagnation de quelques jours (2/3)
- 33;secteur avec cuvette en eau après fortes pluies
- 34;engorgement du sol de quelques jours (3/4) en hiver quand il mouille
- 35;prés "plus que naturel"
- 36;bois de frênes
- 37;sol de varennes non inondé (ou très rarement)
- 38;bois de frênes et prunelliers
- 39;anciennement humide, ne l'est plus depuis le curage de la rivière
- 40;présence de mouillères
- 41;mouillère
- 42;mouillère
- 43;mouillère
- 44;secteur toujours en eau sur sol argileux
- 45;peupleraie
- 46;peupleraie humide et inondable, secteur dénommé "les iles"
- 47;peupleraie humide et inondable, secteur dénommé "les iles"
- 48;stade de foot, l'eau sort du terrain et peu inoder la route
- 49;secteur recouvert d'eau en hiver, humide
- 50;eau dans le bas du champ mais ne reste pas

0 250 500 Mètres

N

Commune de Doeuil-sur-le-Mignon - 17139

B3

Document de travail Etude financée par l'Agence de l'eau Loire Bretagne, Fonds FEDER

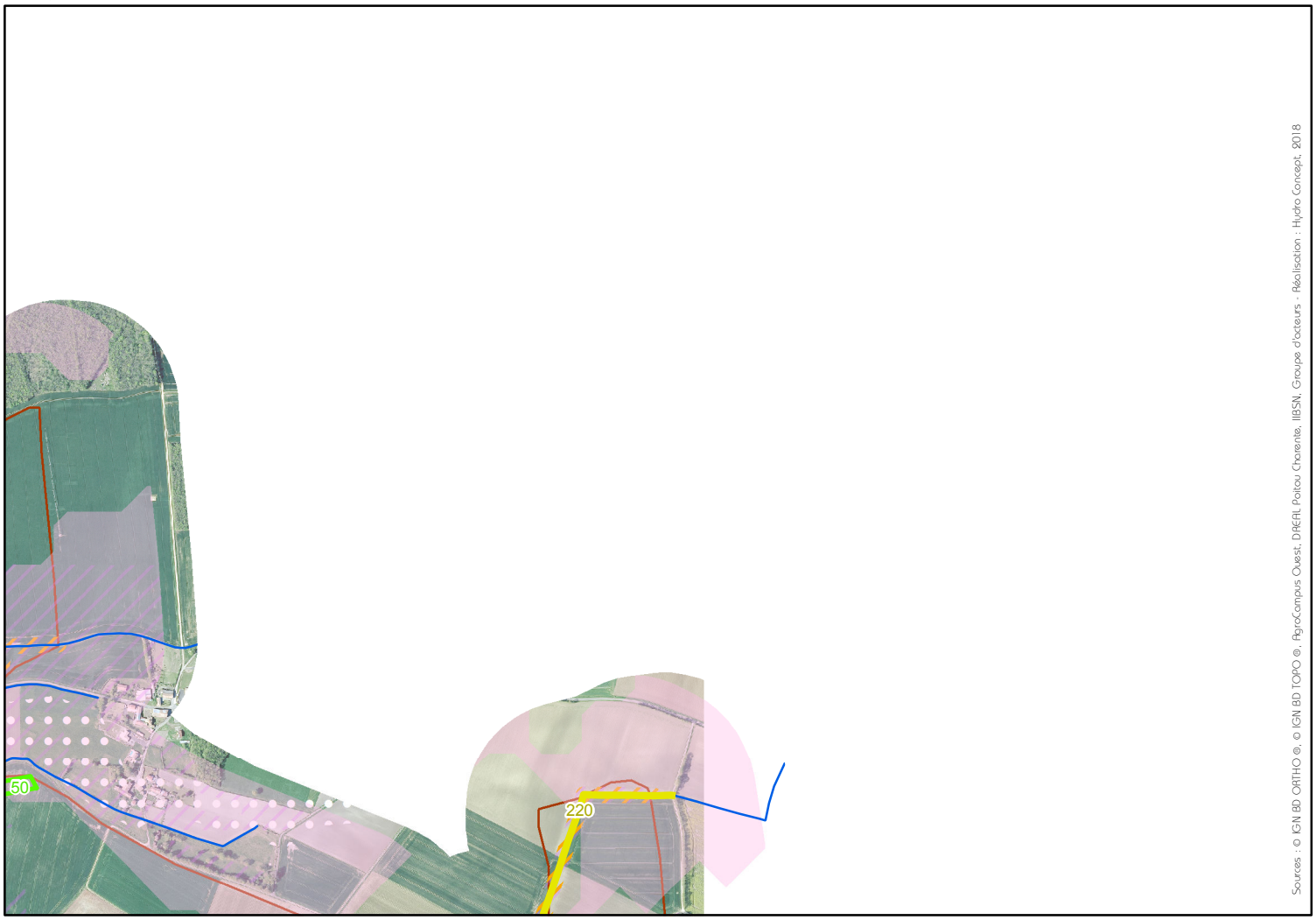

Sources : © IGN BD ORTHO ®, © IGN BD TOPO ®, AgroCampus Ouest, DREAL Poitou Charente, IIBSN, Groupe d'acteurs - Réalisation : Hydro Concept, 2018

- LimiteCommunale_region
- Réseau hydrographique (BdTopo)
- Plan d'eau, mare (BdTopo)
- Patis (carte d'état major)

Pré-localisation

- Pré-localisation agrocampus de Rennes
- Pré-localisation DREAL Poitou-Charentes
- Indice de confiance (>=30%) - Source IIBSN

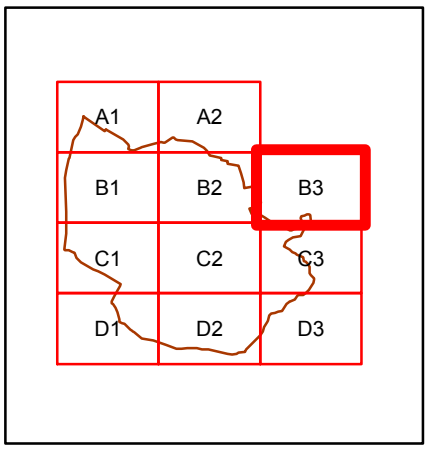

- 220;fossé profond (2.5m) d'évacuation des eaux de drainage
- 50;eau dans le bas du champ mais ne reste pas

0 250 500 Mètres

N

Commune de Doeuil-sur-le-Mignon - 17139

C1

Document de travail Etude financée par l'Agence de l'eau Loire Bretagne, Fonds FEDER

LimiteCommunale_region
Réseau hydrographique (BdTopo)
Patis (carte d'état major)
Pré-localisation
Pré-localisation agrocampus de Rennes
Pré-localisation DREAL Poitou-Charentes
Indice de confiance (>=30%) - Source IIBSN

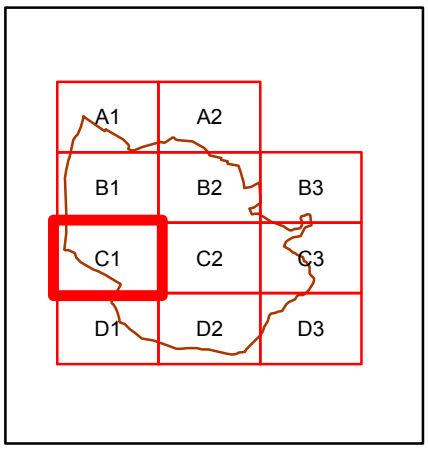

- 147;puits à localiser
- 148;château d'eau
- 149;château d'eau
- 150;pas de mare
- 151;pas de mare
- 209;fossé d'évacuation des eaux du bois de Doeuil, peu de débit (30m3/h l'hiver et 1,5m3/h l'été)
- 221;fossé d'évacuation des eaux du bois de Doeuil, ne coule pas tous les ans
- 26;eau dans le champ quelques semaines tous les 2 ans, parcelles humides (mais actuellement à secs)
- 27;sol de groie, espaces boisés en chênes, non humide sur toute la butte
- 28;ancienne carrière jamais en eau
- 29;sol de groie, filtrant, sur versant
- 31;sol de groie, filtrant, l'eau ne reste pas
- 54;zone sèche sur sol de groie, une fois tous les 2ans, difficile d'entrer dans la parcelle, pas humide
- 55;boisement de chênes
- 56;boisement de chênes
- 57;argile sur butte
- 58;terre de groie de plaine

0 250 500 Mètres

N

Commune de Doeuil-sur-le-Mignon - 17139

C2

Document de travail Etude financée par l'Agence de l'eau Loire Bretagne, Fonds FEDER

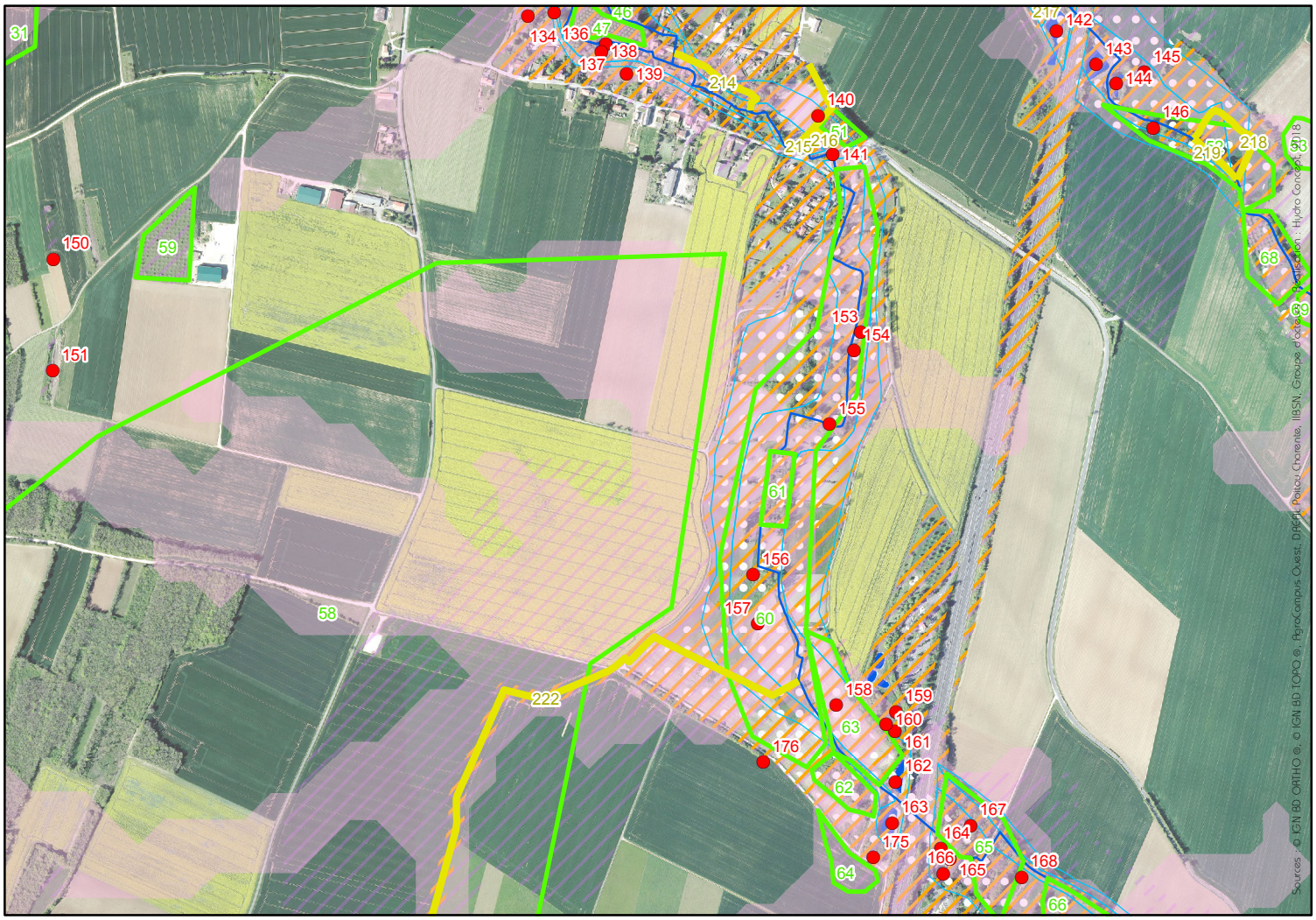

- LimiteCommunale_region
- Réseau hydrographique (BdTopo)
- Plan d'eau, mare (BdTopo)
- Limite de la zone inondable connue
- Patis (carte d'état major)

Pré-localisation

- Pré-localisation agrocampus de Rennes
- Pré-localisation DREAL Poitou-Charentes
- Indice de confiance (>=30%) - Source IIBSN

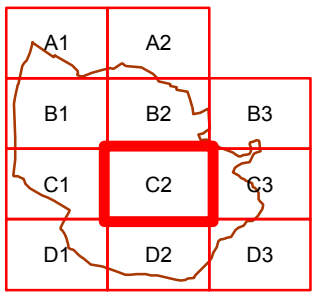

- 134;annexe fluviale
- 135;étang alimenté par une source, humide autour
- 136;source
- 137;source de la Martine, humide autour
- 138;source
- 139;annexe fluviale
- 140;source
- 141;goulet d'étranglement
- 142;bassin d'ouvrage
- 143;bassin d'ouvrage
- 144;étang creusé, présence d'une source dans le secteur, toujours en eau même l'été
- 145;annexe fluviale
- 146;ancienne fontaine du Bondieu aujourd'hui
- 150;pas de mare
- 151;pas de mare
- 153;ancienne station de pompage de la commune créée en 1931 (bientôt démantelée)
- 154;pas de source ici
- 155;présence de sources à localiser
- 156;source
- 157;annexe fluviale
- 158;annexe fluviale
- 159;plan d'eau
- 160;plan d'eau
- 161;plan d'eau
- 162;plan d'eau
- 163;plan d'eau
- 164;plan d'eau
- 165;plan d'eau
- 166;plan d'eau
- 167;station de Fritillaire pintade
- 168;ancienne mare (trou d'eau abandonné)
- 175;forage ave gors débit d'eau (250m3/h niveau constant)
- 176;humide au niveau du drain

- 214;fossé créé pour désengorger le Mignon (problème d'inondation)
- 215;fossé
- 216;fossé
- 217;fossé d'écoulement qui n'existe plus ?
- 218;réseau comblé
- 219;nouveau tracé du cours d'eau
- 222;fossé d'évacuation des eaux de 1.2m environ, coule un peu dans sa partie aval

- 31;sol de groie, filtrant, l'eau ne reste pas
- 46;peupleraie humide et inondable, secteur dénommé "les
- 47;peupleraie humide et inondable, secteur dénommé "les
- 51;peupleraie
- 52;bois d'ormes et de frênes en eau l'hiver, le bas est plus
- 53;poche d'argile avec engorgement du sol
- 58;terre de groie de plaine
- 59;plantation de noyers
- 60;bordure du cours d'eau humide, sols gorgés d'eau, en maïs
- 61;peupleraie
- 62;bois de frênes longuement inondé
- 63;probablement humide àvérifier
- 64;bas du champ avec eau qui stagne, mais moins longtemps
- 65;bois de frênes et prés en eau tous les hivers,
- 66;pré humide avec eau qui reste en hiver
- 68;peupleraie en eau
- 69;bordure du cours d'eau avec sols gorgés d'eau

0 250 500 Mètres

N

Commune de Doeuil-sur-le-Mignon - 17139

C3

Document de travail Etude financée par l'Agence de l'eau Loire Bretagne, Fonds FEDER

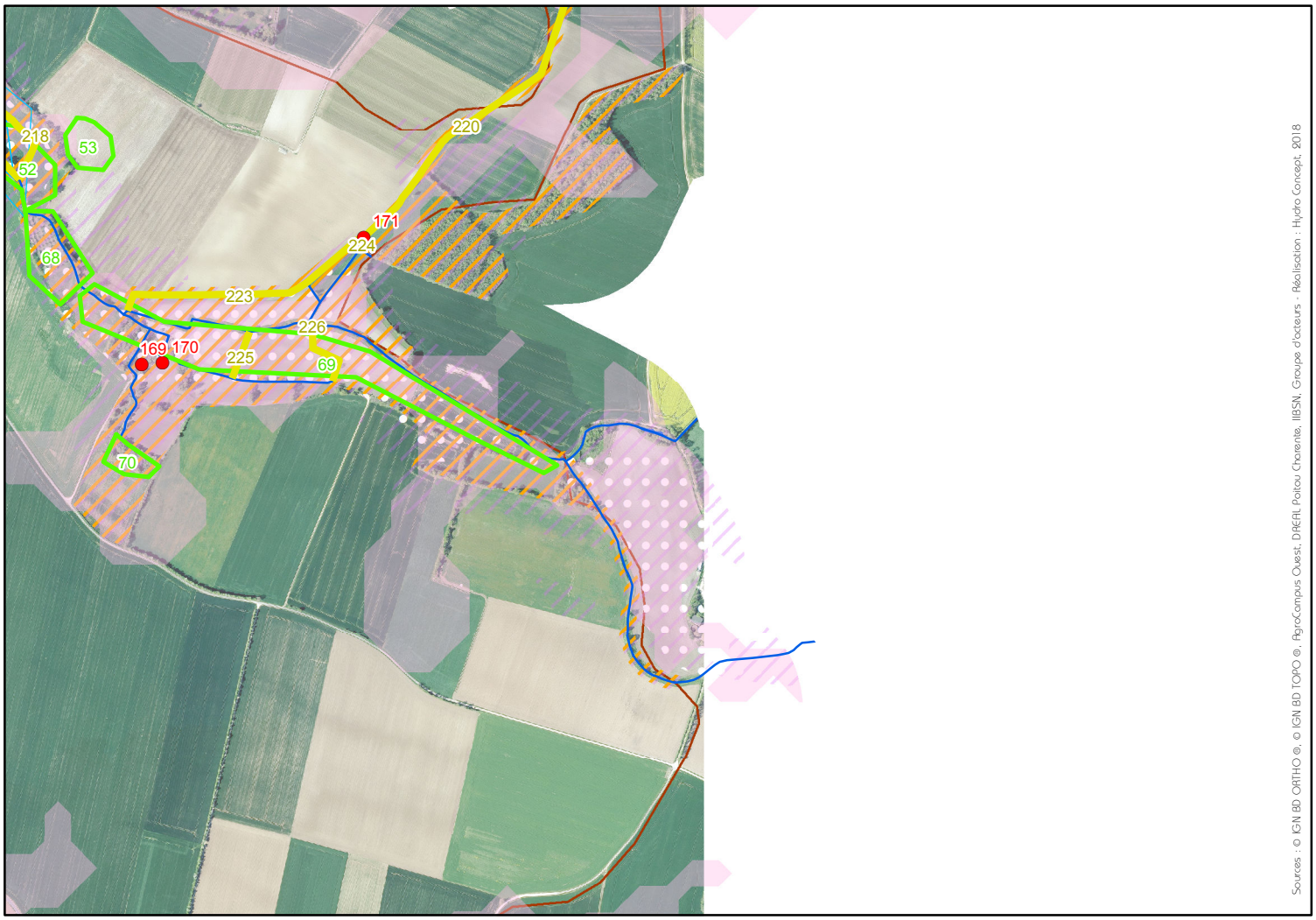

Sources : © IGN BD ORTHO ®, © IGN BD TOPO ®, AgroCampus Ouest, DREAL Poitou Charente, IIBSN, Groupe d'acteurs - Réalisation : Hydro Concept, 2018

LimiteCommunale_region
Réseau hydrographique (BdTopo)
Plan d'eau, mare (BdTopo)
Patis (carte d'état major)
Pré-localisation
Pré-localisation agrocampus de Rennes
Pré-localisation DREAL Poitou-Charentes
Indice de confiance (>=30%) - Source IIBSN

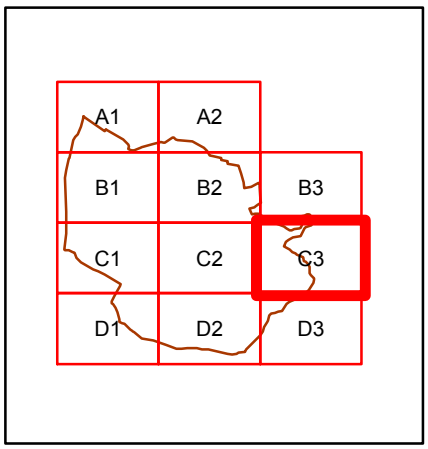

169;pompage qui assèche le trou d'eau
170;trou d'eau
171;buse
218;réseau comblé
219;nouveau tracé du cours d'eau
220;fossé profond (2.5m) d'évacuation des eaux de drainage
223;fossé inexistant
224;réseau busé
225;fossé inexistant
226;fossé inexistant
52;bois d'ormes et de frênes en eau l'hiver, le bas est plus humide
53;poche d'argile avec engorgement du sol
68;peupleraie en eau
69;bordure du cours d'eau avec sols gorgés d'eau
70;ancienne sablière formant une cuvette qui reste longtemps en eau

0 250 500 Mètres

N

Commune de Doeuil-sur-le-Mignon - 17139

D1

Document de travail Etude financée par l'Agence de l'eau Loire Bretagne, Fonds FEDER

LimiteCommunale_region
Réseau hydrographique (BdTopo)

Pré-localisation
Pré-localisation agrocampus de Rennes
Indice de confiance (>=30%) - Source IIBSN

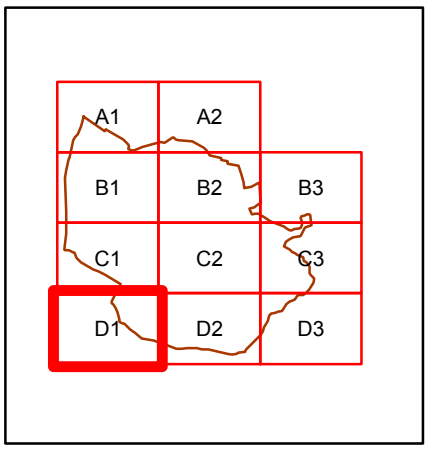

58;terre de groie de plaine

0 250 500 Mètres

N

Commune de Doeuil-sur-le-Mignon - 17139

D2

Document de travail Etude financée par l'Agence de l'eau Loire Bretagne, Fonds FEDER

- LimiteCommunale_region
- Réseau hydrographique (BdTopo)
- Plan d'eau, mare (BdTopo)
- Limite de la zone inondable connue
- Patis (carte d'état major)

Pré-localisation

- Pré-localisation agrocampus de Rennes
- Pré-localisation DREAL Poitou-Charentes
- Indice de confiance (>=30%) - Source IIBSN

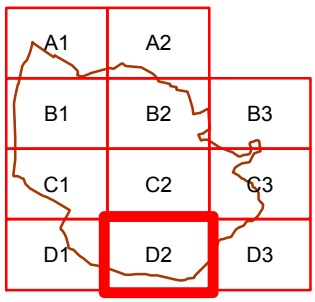

- 152;puits, réservoir incendie
- 164;plan d'eau
- 165;plan d'eau
- 166;plan d'eau
- 168;ancienne mare (trou d'eau abandonné)
- 175;forage ave gors débit d'eau (250m3/h niveau constant)
- 222;fossé d'évacuation des eaux de 1.2m environ, coule un peu dans sa partie aval
- 227;chemin limite ruissellement de l'eau
- 228;fossé d'évacuation des eaux
- 229;fossé d'évacuation des écoulements, sans source
- 58;terre de groie de plaine
- 64;bas du champ avec eau qui stagne, mais moins longtemps
- 65;bois de frênes et prés en eau tous les hivers, humide
- 66;pré humide avec eau qui reste en hiver
- 67;eau dort dans le bas du champ en hiver
- 71;présence d'eau sur banche plate, apport par ruissellement
- 72;présence d'eau sur banche plate quelques jours (5/6)
- 73;secteur moins humide qu'en aval (8/10 jours)

0 250 500 Mètres

N

Commune de Doeuil-sur-le-Mignon - 17139

D3

Document de travail Etude financée par l'Agence de l'eau Loire Bretagne, Fonds FEDER

LimiteCommunale_region
Réseau hydrographique (BdTopo)
Plan d'eau, mare (BdTopo)
Patis (carte d'état major)
Pré-localisation
Pré-localisation agrocampus de Rennes
Pré-localisation DREAL Poitou-Charentes
Indice de confiance (>=30%) - Source IIBSN

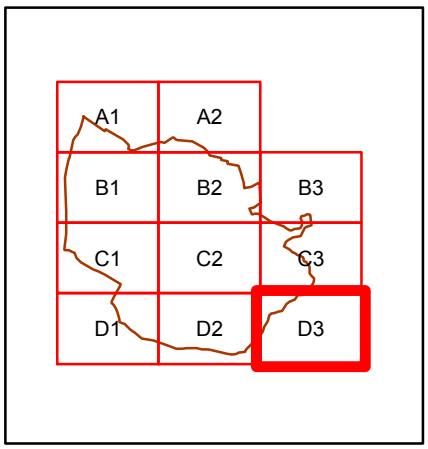

172;source existente mais sur Villeneuve
73;secteur moins humide qu'en aval (8/10 jours)

0 250 500 Mètres

N

3 - Support de présentation de la réunion (Powerpoint)

Commune de Doeuil-Sur-Le-Mignon

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

Première réunion du Groupe d'acteurs locaux
15 janvier 2018

Sommaire

- ✓Le bureau d'études
- ✓Contexte de l'étude
- ✓Définition d'une zone humide et fonctions associées
- ✓Démarche et concertation
- ✓Méthodologie d'inventaire
- ✓Recueil de données auprès du groupe d'acteurs
- ✓Planning

Présentation de la société

Inventaire zones humides ces 3 dernières années

Présentation de la société

Inventaire zones humides ces 3 dernières années

Sud de l'Agglomération du Niortais

Contexte de l'étude

Le SAGE : déclinaison locale de la politique de l'eau

Décision		Assemblée
Méthodologie d'inventaire	**Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux SAGE**	Commission Locale de l'Eau
Demande d'inventaire	**Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux SDAGE**	Comité de bassin
ZH = importantes pour gestion ressource en eau	**Loi sur l'eau et les Milieux Aquatiques 30 décembre 2006**	Etat
BON ETAT des milieux et de l'eau	**Directive européenne Cadre sur l'eau 2000**	Europe

Contexte de l'étude

SDAGE Loire Bretagne

SAGE SNMP: Sèvre Niortaise Marais Poitevin

Contexte de l'étude

Démarche constituant une réponse aux enjeux du SAGE

Connaitre et comprendre pour mieux gérer

Inventaire de connaissance

Modalités validées le 1er juin 2010 et modifiées le 14 décembre 2011

Contexte de l'étude

Pourquoi faire l'inventaire ?

- Pour répondre aux dispositions du SAGE
- Pour une meilleure connaissance du territoire communal, notamment dans le cadre de l'élaboration d'un **document d'urbanisme**

Qui doit faire son inventaire ?

- Toutes les communes du périmètre du SAGE

Contexte de l'étude

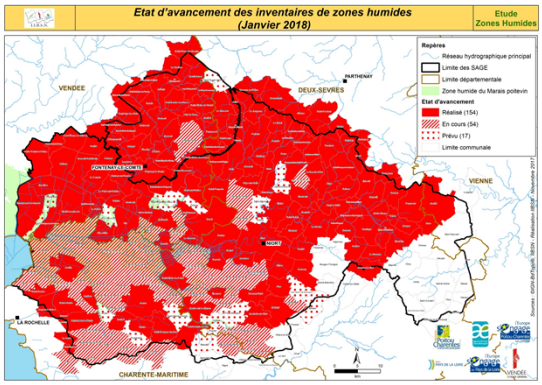

Les zones humides

Définition

- Nombreuses **définitions** **scientifiques** et **juridiques** (nationales, internationales…)

La Loi sur l'eau de 1992 :

*« terrains, exploités ou non, **habituellement inondés ou gorgés d'eau** douce, salée ou saumâtre de **façon permanente ou temporaire** ; la **végétation**, **quand elle existe**, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année »*

Elément déterminant et « moteur » = **EAU dans le SOL**

Les zones humides

Selon le code de l'environnement (L211-1)

La présence d'eau : les sols sont engorgés d'eau de façon permanente ou temporaire

La présence de sols caractéristiques : observation de traces d'hydromorphie

Critère persistant et observable toute l'année

La végétation hygrophile : plantes adaptées aux milieux humides comme les joncs, la salicaire, les saules, les aulnes…

Complété par un arrêté ministériel du 24 juin 2008 modifié

Les zones humides

Les zones humides

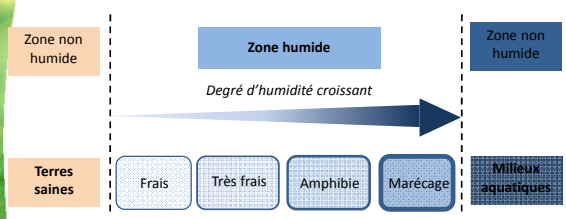

Ne pas confondre…

Zone inondable ≠ **Zone humide**

Les zones humides

PRAIRIES HUMIDES

Les zones humides

BOISEMENTS HUMIDES

Les zones humides

TERRES AGRICOLES et PAYSAGES ARTIFICIALISES

Les zones humides

TERRES AGRICOLES et PAYSAGES ARTIFICIALISES

Les zones humides

Cas des PLAN D'EAU

Les zones humides

Positionnement dans le paysage

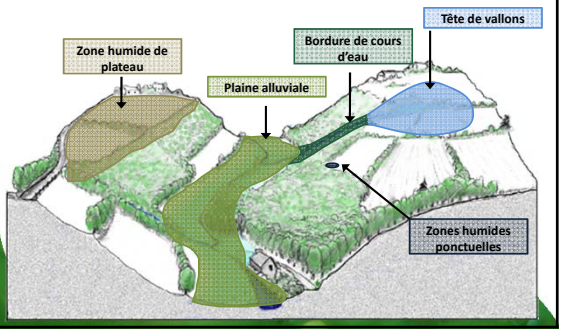

Les zones humides

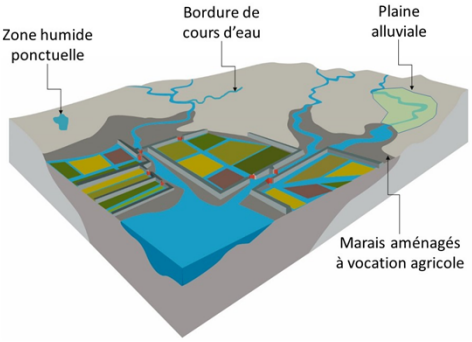

- Mais pourquoi s'intéresser à ces milieux?

✓Les zones humides sont indispensables pour une gestion équilibrée de la ressource en eau d'un bassin versant, car elles ont plusieurs rôles :

- ✓Fonctions hydrologiques
- ✓Fonctions biogéochimiques
- ✓Fonctions biodiversité
- ✓Fonctions socio-économiques et culturelles

Cycle de l'eau

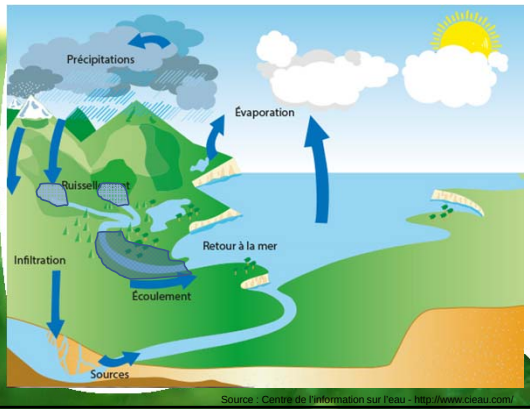

Source : Centre de l'information sur l'eau - http://www.cieau.com/

Les zones humides

Fonctions et services rendus

Fonctions hydrologiques

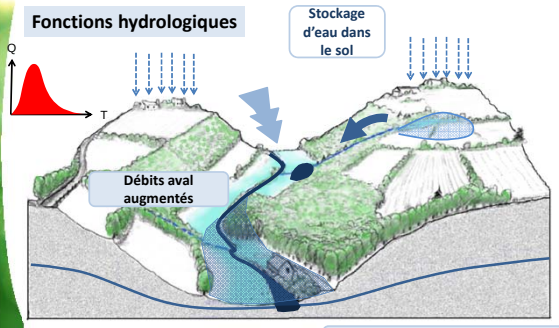

Augmentation des phénomènes d'inondation majeurs en aval

Les zones humides

Fonctions et services rendus

Fonctions hydrologiques

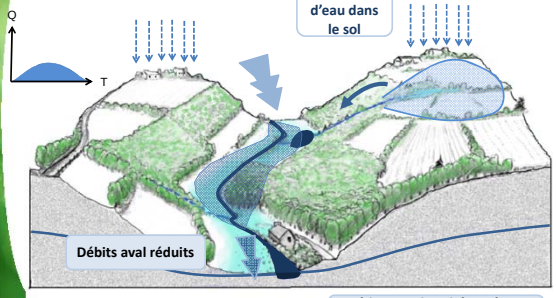

Les zones humides

Fonctions et services rendus

Fonctions hydrologiques

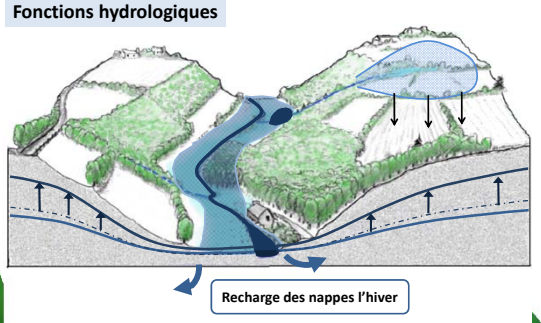

Les zones humides

Fonctions et services rendus

Fonctions hydrologiques

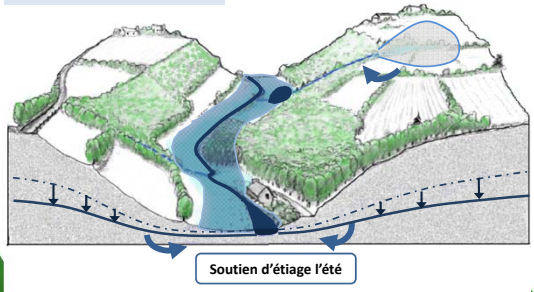

Les zones humides

Fonctions et services rendus

Fonctions bio-géochimiques

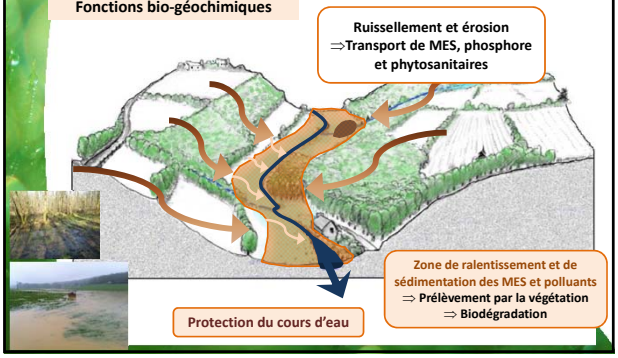

Les zones humides

Fonctions et services rendus

Fonctions bio-géochimiques

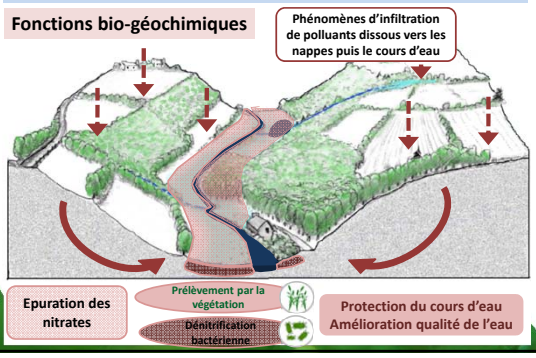

Les zones humides

Fonctions et services rendus

Biodiversité

-espèces inféodées à ces milieux (30% sont protégées)

-faible surface au niveau national

-soutien à la biodiversité commune

-corridors écologiques

Les zones humides

Fonctions et services rendus

Valeurs socio-économiques et culturelles

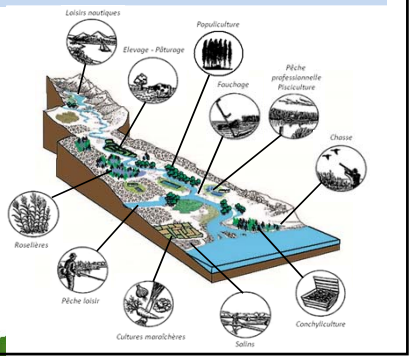

Démarche et concertation

Une démarche facilitée

- **Démarche** et **méthodologie uniques** pour l'ensemble des communes du territoire des SAGE
  - des modalités d'inventaires **uniques**
    - ⇒ un **socle commun** minimum et obligatoire
  - la Commission Locale de l'Eau fait **référence**
    - ⇒ définit la méthodologie
    - ⇒ apporte **conseil** et **assistance aux communes**

Démarche et concertation

Une démarche intégrée

- Concertation avec les acteurs locaux
- Eléments de l'inventaire

⇒ *permet de **comprendre le fonctionnement** et la relation des **zones humides** avec le **réseau hydrographique** et leurs **rôles** dans le bassin-versant*

⇒ *permet une **meilleure appropriation** des zones humides par les **acteurs locaux***

⇒ ***permet d'agir au mieux***

Démarche et concertation

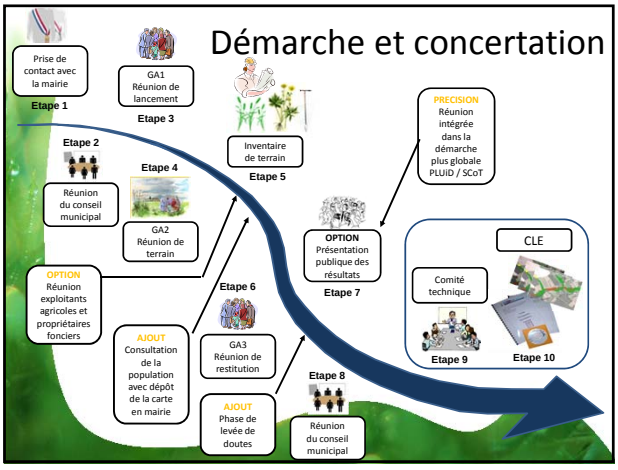

Démarche et concertation

Communication

- Sous la responsabilité du Maire :
  - Convocation des membres du groupe d'acteurs
  - Courriers aux exploitants agricoles
  - Mise à disposition de l'atlas pour la consultation
- Communication la plus large possible :
  - Articles de journaux avant les phases clés de l'inventaire
  - Article dans le bulletin communal
  - Affichage en mairie
  - Site internet de la commune
  - …

Méthodologie d'inventaire

Objectifs

<u>Identifier</u> et **<u>délimiter</u>** et **<u>caractériser</u>**
les zones humides ***effectives***

- *Comment ?* Descripteurs relevés sur le terrain (fiche terrain)
- *Echelle, localité ?* Hors surface imperméabilisée, boisement ONF et zone humide du Marais poitevin // Echelle au 1:7000ème
- *Résultat !* Identification des zones humides du territoire communal = **ZH effectives**

Méthodologie d'inventaire

Outils de pré-localisations

- Différents outils utilisés pour l'inventaire des zones humides :
  - Carte géologique
  - Carte pédologique
  - Pré-localisations ponctuelles IIBSN
  - Agrocampus de Rennes
  - Indice de confiance IIBSN
  - Pâtis Etat-Major
  - Surfaces DREAL
  - …

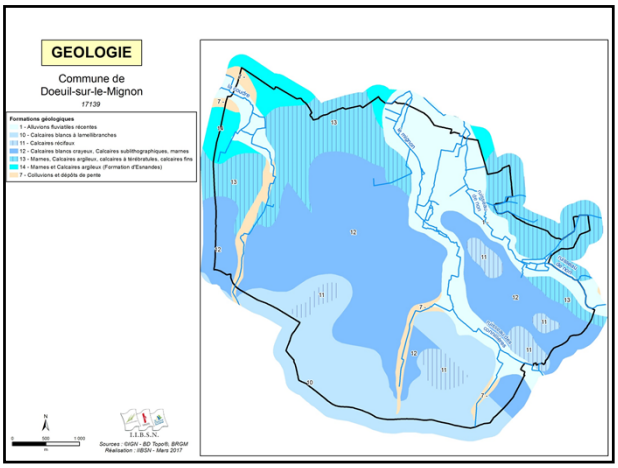

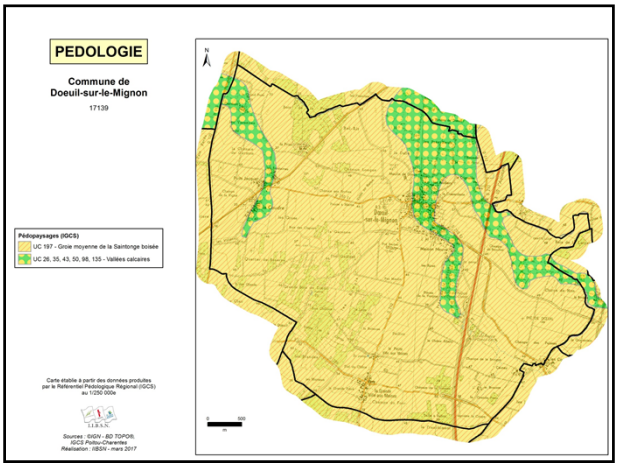

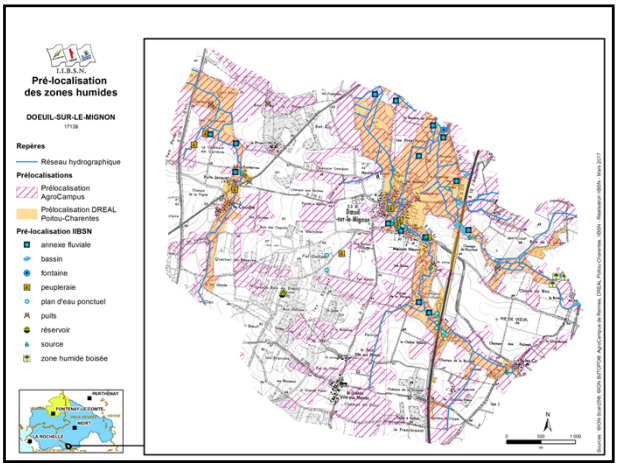

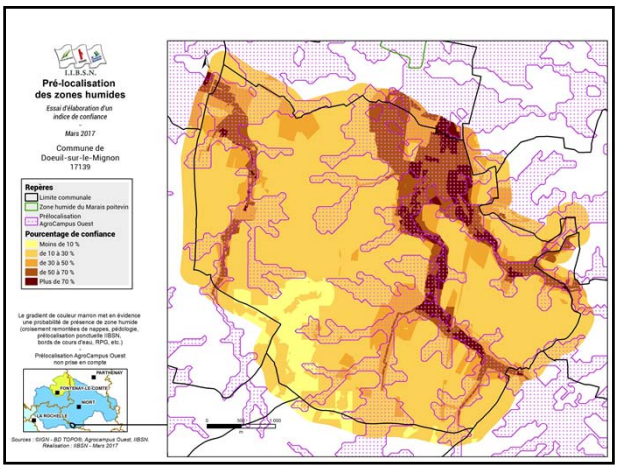

Méthodologie d'inventaire

Le Groupe d'acteurs locaux

- Nous aider à recueillir des éléments sur les zones humides de la commune.
- Nous aider à mieux comprendre le fonctionnement des zones humides (inondations, fréquence, surface, saisonnalité, entrées / sorties d'eau), l'historique des pratiques…
- Etre le « relais » vis-à-vis des autres interlocuteurs qui seraient concernés sur le territoire communal…

Elaboration d'une carte de pré-inventaire

⇒ **La carte de pré-inventaire prépare l'effort de prospection**

Les différents outils de pré-localisation
Le pourtour de tous les plans d'eau (existant ou non)
Les zones urbanisées
Les dires d'acteurs
…

⇒ Le p**assage sur le terrain peut compléter l'effort de prospection**

Prospection de « proche en proche »

Méthodologie d'inventaire

Prospection terrain

- Méthode de recensement des zones humides basée sur :
  - Définition réglementaire
  - Arrêté du 24 juin 2008 modifié

Identification → Zones humide OUI / NON ?
↓
Délimitation → Quelle emprise ?
↓
Caractérisation → Quel fonctionnement ? Quel rôle ? Quel intérêt ?

Méthodologie d'inventaire

Procédure d'identification

- Lecture du paysage
- Sol :
  - Sondage à la tarière
  - Recherche à l'œil nu de traces d'hydromorphie
- Végétation :
  - Liste des plantes indicatrices définie au niveau national = Arrêté du 24 juin 2008 modifié

Méthodologie d'inventaire

Procédure d'identification

Grâce au critère floristique

Méthodologie d'inventaire

Procédure d'identification

Grâce au critère du sol

- Les deux outils du chargé de mission :
  - La tarière
  - L'œil

Méthodologie d'inventaire

SOL SAIN

Brun, homogène

SOLS HYDROMORPHES

Gris et/ou brun clair ou blanchis à tâches rouilles (Sol rédoxique)

Gris-bleu (Sol réductique)

Tourbe (Histosol)

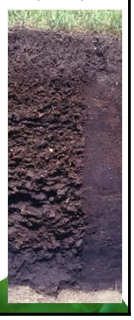

Méthodologie d'inventaire

Procédure d'identification

ILLUSTRATION DES CARACTÉRISTIQUES DES SOLS DE ZONES HUMIDES

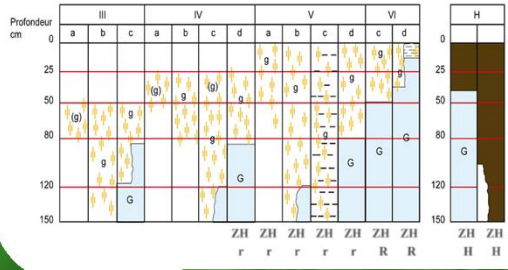

3/ Zones soumises aux inondations

Exemple : cas du bourrelet alluvial en plaine alluviale

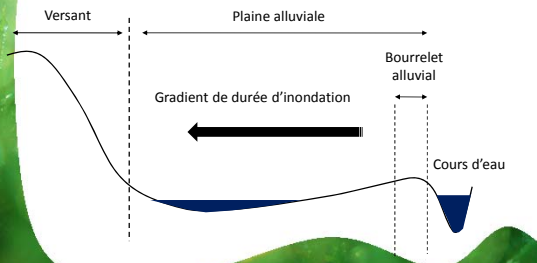

Critères de délimitation des ZONES HUMIDES

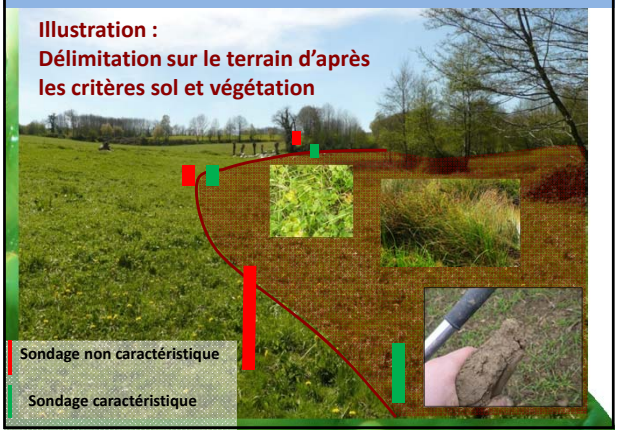

Méthodologie d'inventaire

Procédure de caractérisation

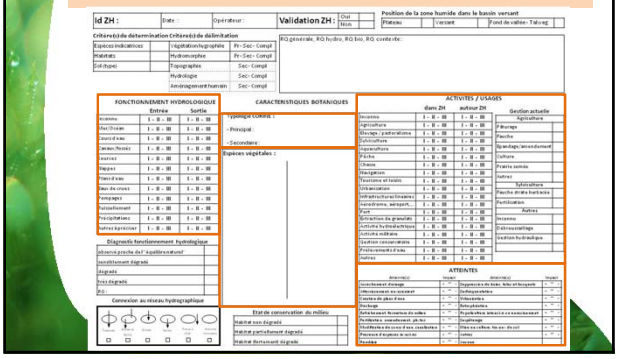

Méthodologie d'inventaire

Saisie des données sur le logiciel Gwern

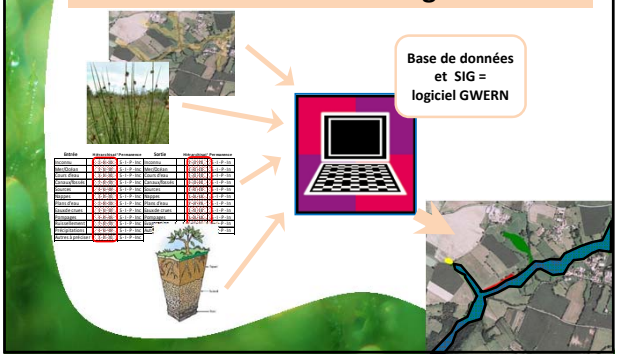

Méthodologie d'inventaire

Saisie des données sur le logiciel Gwern

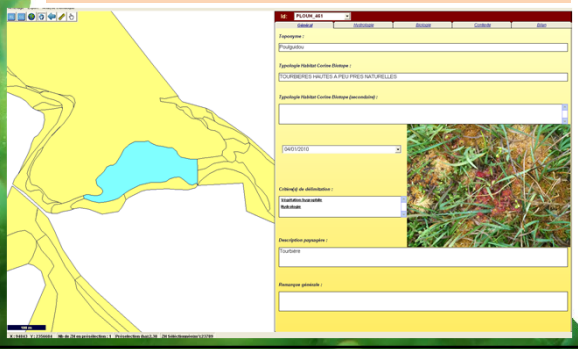

Méthodologie d'inventaire

Rendu de l'étude

✓Cartographie des zones humides :
- Atlas (planche par planche) au format A3 – 1/7000e
- Carte (entière) au format **poster** A0

✓ Rapport (format papier)

✓Documents au format numérique (DVD) :
- Base de données GWERN
- Fichiers cartographie
- Photos
- Rapport
- Comptes-rendus de réunion
- Courriers
- Cartes / Atlas
- …

Méthodologie d'inventaire

Suites de l'inventaire

Inventaire communal des zones humides *finalisé*

↓

✓ Intégration ***totale*** dans les documents d'urbanisme (PLU, carte communale …)

✓ Attribution des ***zonages adéquats*** sur la base du diagnostic finalisé : N, Np, Ni, A, Ap, Ai…

↳ Choix des **élus** // appui de la cellule animation SAGE

Méthodologie d'inventaire

Saisie des données sur le logiciel Gwern

Pétitionnaire avec un projet IOTA

Loi sur l'eau

✓ C'est au **pétitionnaire** de **vérifier la présence de zones humides** sur l'emprise de son projet ou environnement

✓ Exemples de projets : drainage, exhaussement, affouillement, eaux pluviales, assèchement …

Recueil des dires d'acteurs

- Passage en revue des planches de l'atlas
- Signaler toutes observations en lien avec la dynamique de l'eau :
  - Observations ponctuelles : source, puits, mare, pompage…
  - Ecoulements linéaires : cours d'eau, fossé…
  - Zones à phénomènes hydrologiques : inondation, remonté de nappe, ruissellement, engorgement
  - Parcelles drainées

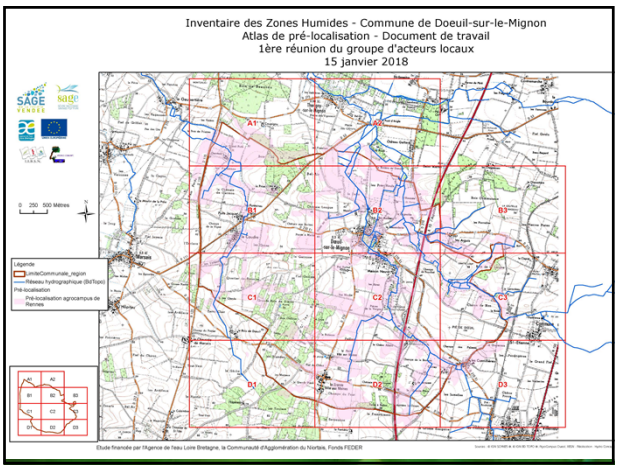

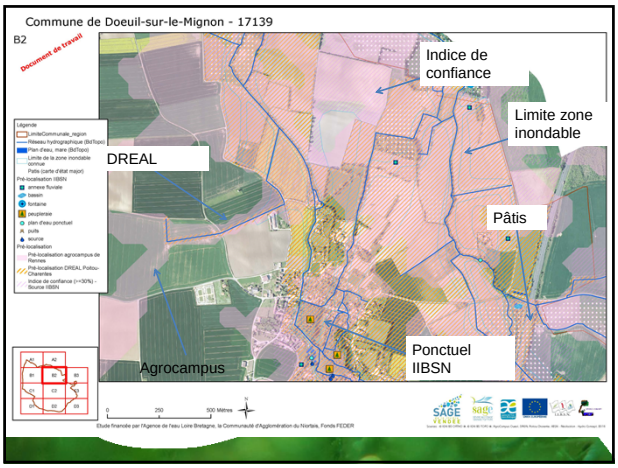

Planning terrain

Du 05 au 07 février (9 jours de prospection -3 opérateurs)

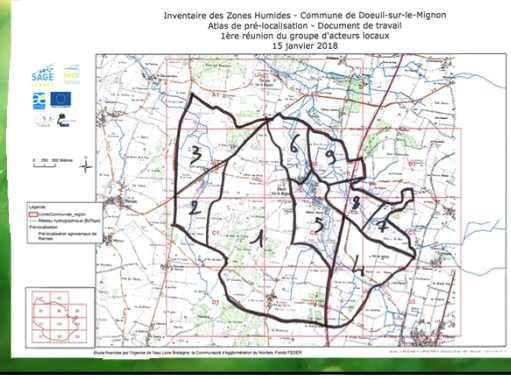

Suite à donner

- Lundi 22 janvier septembre (10h00) : Réunion de terrain avec le groupe d'acteurs locaux

Pour le groupe

- Réfléchir aux référents de secteur
- Relire le compte rendu de cette réunion pour validation
- Proposer des lieux de visite

- Puis démarrage de la phase terrain…